

Reproduction sociale ou changement en polynésie orientale

Le cas tahitien

Claude Robineau

La connaissance que nous avons de certaines économies africaines permet la construction de modèles socio-économiques qui analysent la reproduction des milieux ruraux. Ces modèles décrivent le phénomène, repèrent ses facteurs, en analysent les résultats ; ils permettent d'évaluer la validité du concept quant à ses propriétés explicatives de la situation socio-économique. Notre démarche consiste, à partir de ces modèles et d'un exposé des données spécifiques, à procéder à une analyse de la situation polynésienne. Pour des raisons tenant à cette spécificité, notre analyse sera historique, différents modèles de reproduction pouvant être élaborés. En conclusion, nous nous interrogerons sur la portée du concept et son caractère opératoire pour l'explicitation de la situation en Polynésie orientale.

Un modèle de reproduction

Partons d'un modèle dans lequel le système de production, non pénétré par le *mode capitaliste de production* et intégré à lui mais seulement assujéti par le système des échanges et de l'argent, crée un *surplus* dont l'accumulation secrète ou renforce une stratification sociale du milieu rural qui, à son tour, favorise la formation du surplus ; dans ce modèle, la formation du surplus entraîne la production (par accumulation et stratification sociale) de rapports qui favorisent la formation du surplus et la reproduction de ces rapports. Nous prendrons pour exemple deux régions où nous avons personnellement travaillé.

1. Dans le Nord de la République populaire du Congo, la région de Souanké (1), siège d'une production cacaoyère autochtone, se trouve techniquement et politiquement, donc économiquement, isolée de son débouché normal (Pointe-Noire, 1 700 km

1. Recherche effectuée entre 1963 et 1965 en République populaire du Congo (Préfecture de la Shangha, Sous-Préfecture de Souanké). Les aspects historiques ont été publiés in ROBINEAU 1967 et l'étude d'ensemble (Anthropologie sociale) in ROBINEAU 1971.

+ 2 à 3 ruptures de charge intermédiaires) dans le cadre de l'Etat national. La part du producteur se trouve amputée du coût exorbitant du transport puisque le cacao n'est acheté qu'au cours mondial, rendu à Pointe-Noire. Inversement, les marchandises arrivant à Souanké sont grevées de ce coût de transport de sorte que le producteur paie, dans ses échanges avec l'extérieur cacao contre produits manufacturés, deux fois un coût de transport évalué en 1963-64 aux deux-tiers de la valeur du produit payé au producteur : encore le prix payé à la production rendue Pointe-Noire suivait-il le cours mondial des produits primaires et donc se trouvait-il progressivement dévalué par rapport aux produits manufacturés auxquels aspiraient les Congolais. Cela signifiait, en termes de produits manufacturés, que le producteur disposait seulement du tiers du prix du cacao qui lui était payé pour se les procurer. Mais en fait, l'isolement géographique de Souanké faisait que les paysans vivaient largement en autosubsistance du fait de l'absence de marchandises disponibles sur leur marché et du fait que l'argent disponible passait dans les circuits cérémoniels. A l'augmentation des revenus cacaoyers correspondait l'accroissement du taux des *dots*. L'argent donnait accès aux femmes et à l'accroissement de la descendance, permettait la mise en valeur de plus de cacaoyères, donc donnait à la fois le prestige en même temps que se recréaient les conditions de l'accumulation. Dans le cadre d'une exploitation capitaliste qui se situait à l'exportation du produit de base, le passage des revenus du cacao dans les circuits cérémoniels permettait la reproduction du milieu rural de Souanké.

2. Aux Comores, l'île d'Anjouan (1) présente un autre modèle. La société coloniale résultait de la superposition, à une société autochtone stratifiée en nobles / propriétaires / dépendants et construite sur l'opposition ville / plat pays, de formations économiques européennes disposant d'un domaine propre et coiffées — symboliquement — par une poignée d'agents de la puissance coloniale. Coexistaient donc, chacun dans son domaine, deux systèmes de production différents :

— en région de propriété comorienne, un système d'exploitation mixte (métayage et salariat) dont les bénéficiaires tirés des produits d'exportation (coprah, vanille, girofle) allaient à la bourgeoisie terrienne de la capitale ;

— en région de domaines de colonisation, un système d'exploitation le plus souvent direct (salariat), aux mains de firmes européennes, produisant du sisal et des plantes à parfums.

Dans l'un et l'autre système, la terre était travaillée par des dépendants (descendants d'esclaves amenés d'Afrique par les principautés arabes au XVIII^e siècle et aussi, en plein XIX^e, par des colons européens), qui avaient des terres à eux seulement dans les zones les moins fertiles (des réserves arrachées aux propriétaires comoriens ou européens dans les « hauts ») et percevaient des salaires de misère leur permettant en 1960-1961 à peine d'acheter le riz importé de Madagascar nécessaire à leur survie. Le travail de ces malheureux se décomposait en un *travail de survie* (cultures vivrières familiales + travail métayer ou salarié correspondant à la rémunération monétaire perçue — salaire ou part de récolte —) et un *surtravail* qui permettait :

— soit l'entretien de la bourgeoisie terrienne de la capitale et des autres villes ;

— soit l'obtention par les firmes européennes d'une production supplémentaire, venant s'ajouter à celle qu'elles auraient dû seulement recevoir du fait du travail auxquelles elles étaient en droit de s'attendre en échange des salaires qu'elles versaient.

Il y avait donc là *formation et captation d'un surplus* dont la destination était la suivante :

— dans le système de production de la bourgeoisie autochtone, le surplus servait à entretenir cette bourgeoisie, à construire des maisons, éduquer les enfants, constituer des dots, en bref :

1. Recherche effectuée de 1960 à 1962 (ROBINEAU 1963 et 1966).

a) pour une part, à constituer une élite moderne pouvant perpétuer l'exploitation de la propriété (et des dépendants), développer le commerce et accéder à la fonction publique et aux fonctions politiques ;

b) pour une part, à nourrir des circuits cérémoniels visant à conforter la puissance et le prestige de cette élite, entretenir et conforter la puissance de la religion dominante.

— dans le système de production domaniale des firmes européennes, le surplus servait à rentabiliser ces entreprises, c'est-à-dire, en bout de chaîne, à rémunérer des actionnaires européens et, aux stades intermédiaires, à payer bon prix les services productifs nécessaires rendus par d'autres firmes européennes (achat de matériel de production, transports...).

Il est clair que le fonctionnement de l'un ou l'autre système reposait sur la *soumission des dépendants*. A l'égard de la bourgeoisie terrienne, ces dépendants économiques étaient aussi des dépendants culturels et intellectuels, tous adhérent à une religion révélée tenue en mains par les notables de la ville ; vis-à-vis des formations économiques européennes, l'ordre colonial permettait de réprimer toute atteinte à leur encontre, mais il faut voir, aussi, que cet ordre confortait la domination de la bourgeoisie terrienne : car le clivage colonisateurs / colonisé pouvait oblitérer aux yeux des dépendants le clivage bourgeois / dépendants du fait de l'identité de leur situation dans la domination coloniale.

La Polynésie orientale

Il s'agit d'un ensemble d'archipels formés soit d'îles hautes, soit d'atolls qui, à l'exception des îles Cook, au Sud-Ouest, ont été placés depuis le milieu du XIX^e siècle sous administration française. Dans cet ensemble d'une centaine de milliers d'habitants, les îles de la Société dont Papeete est le centre constituent la partie essentielle (72 % de la population en 1946, 84,3 % en 1971) ; mis à part quelques atolls inhabités, il s'agit d'un chapelet d'îles hautes réparties en deux groupes, îles du Vent (Tahiti et Moorea) et îles Sous-le-Vent ; dans ce sous-ensemble, Tahiti est lui-même prédominant (66,5 % de la population du Territoire) et ce qu'il est convenu d'appeler l'agglomération de Papeete représente 54,3 %.

Les îles de la Société forment une *unité linguistique* : on y parle le tahitien et une *unité historique* : constituant avant les Européens une certaine unité sociale, elles virent venir au même moment les premiers découvreurs et navigateurs européens puis les premiers missionnaires et se constituèrent en Etats selon les mêmes principes et au même moment ; puis au milieu du XIX^e siècle, les interventions politiques européennes (franco-anglaises) les subjuguèrent directement (Tahiti) ou indirectement (îles Sous-le-Vent). Ces îles forment aussi une unité religieuse : le protestantisme de la *London Missionary Society* puis des Missions évangéliques de Paris. Actuellement, il y a pluralisme culturel : l'installation en grand nombre d'Européens (Anglo-américains puis Français) à partir du milieu du XIX^e siècle et la venue postérieure de vagues successives d'Européens (après les deux premières guerres mondiales, avec les expériences atomiques) ont créé une population de métis (les *Demis*, *ta'ata afa popa'a* ou *ta'ata afa maohi* selon l'interlocuteur) qui forme un groupe charnière entre les Tahitiens et les Européens ; en outre, des Chinois de Canton, originellement venus comme main-d'œuvre (1) puis reconvertis dans le commerce de détail et l'agriculture maraichère, constituent un groupe démographiquement et économiquement dynamique. Demis et Chinois constituent la force catholique des îles de la Société.

Au triple point de vue politique, économique, social, Tahiti est une *société coloniale en développement* :

1. Vers les années 1860, une plantation de coton et de canne à sucre fut créée sur la côte Sud de Tahiti avec de la main-d'œuvre chinoise venue de Canton. La plantation ayant périclité, cette main-d'œuvre se reconvertit dans le commerce et l'agriculture.

— à la base, les *ta'ata maohi* (littéralement les indigènes), les Polynésiens forment 68 % de la population (1), parlant presque exclusivement le tahitien, cultivateurs, pêcheurs, ouvriers et depuis peu, petits fonctionnaires depuis le progrès de la scolarisation ; cependant, les progrès scolaires restent très lents par suite de l'inadaptation de l'enseignement et de retards scolaires cumulatifs ;

— au-dessus, bilingues, voire trilingues (avec l'anglais), les Demis, dont les valeurs économiques sont plus proches de celles des Européens ou des Chinois que de celles des Polynésiens. Mais les différences de fortune et d'éducation en font une société en réduction (entre le petit Demi proche des cultivateurs polynésiens et le grand bourgeois qui a résidence à Cannes et fréquente les cercles parisiens). Ils constituent l'essentiel de la fonction publique ;

— à part, les Chinois, qui constituent également, à présent, une micro-société, tant est ouvert l'éventail des situations économiques et dont la caractéristique de groupe au vu des cent dernières années écoulées est une incontestable réussite ;

— enfin, les *Popa'a* (Européens), hauts fonctionnaires, cadres supérieurs du commerce et de l'industrie (dans les branches non occupées par les Chinois) ne connaissant pas la langue du pays et se considérant — à l'exception d'un petit noyau — comme de passage.

Une caractéristique de Tahiti est que les unions matrimoniales mixtes (officielles ou non) tendent à tahitianiser culturellement et aussi économiquement les descendants d'étrangers. De ce fait, à moins que la propriété ne se transfère d'étranger en étranger, la terre tend à revenir au bout de quelques générations dans la communauté tahitienne. Donc, s'il n'y a pas dans les deux ou trois générations à venir d'introduction nouvelle de sang étranger, la descendance d'un étranger installé dans le pays tend à devenir dans le plus grand nombre des cas, d'abord demie, puis ensuite polynésienne. Evidemment, la stratification sociale et les considérations de classe et de milieu créent des exceptions à ce principe, soit que quelques familles *popa'a* tendent à se cantonner en milieu *popa'a*, soit que des familles de moyens ou grands Demis tendent à s'allier dans leur milieu avec des *Popa'a* ou des Demis.

Une autre caractéristique est la distance qui sépare réciproquement Tahitiens et Chinois. Chez les Polynésiens, c'est une compensation à la nécessité économique de recourir, dans le contexte technique et politique actuel, aux commerçants et entrepreneurs chinois du fait de la place qu'ils occupent dans l'économie actuelle du Territoire.

A l'orée de l'autonomie politique ou de l'Indépendance, il y a une volonté d'affirmation de la tahitianité, sensible chez les Demis que leurs intérêts économiques ne lient pas trop fortement à l'extérieur du Territoire, qui capte les aspirations profondes, même si elles sont peu exprimées, de la masse polynésienne et qui peut prendre, du fait des frustrations longuement ressenties et exacerbées par la dépendance actuelle et les formes désinvoltes qu'elle revêt, un aspect xénophobe s'exprimant à l'égard des étrangers, *Farani* (Français) d'abord, des *popa'a* (Blancs) en général, et aussi des *Tinito* (Chinois) si omniprésents.

Il est évident que cette situation culturelle complexe et les tensions qu'elle manifeste découlent de l'histoire.

Le Tahiti actuel résulte, à l'origine, d'une subjugation radicale exercée par les Européens au triple point de vue technique, religieux et économique dans un premier temps, social, culturel et politique dans un second. Que la rupture n'ait pas été aussi brutale qu'on l'avait dit tout d'abord, que la présence missionnaire se soit accommodée d'une certaine souveraineté tahitienne, que les phénomènes d'adaptation aient tenu une grande place, rien n'est plus certain. Cependant, subjugation il y a eu et il y a encore. Dans ces conditions, il est difficile de parler brutalement de

1. 75 % de la population du Territoire. Des Iles comme Moorea ou les îles Sous-le-Vent sont plus polynésiennes, à 88 et 85 % respectivement.

reproduction, à moins d'en examiner le contenu à l'intérieur des systèmes sociaux qui se sont succédé aux îles de la Société.

Définir ces systèmes est une opération intellectuelle qui ne peut avoir de valeur que si elle prend en compte *les différents niveaux de conscience* que les gens peuvent avoir des événements :

1. il y a d'abord la conscience des intéressés, le peuple polynésien subissant l'intrusion des Européens, puis l'adaptation au monde technique, économique et politique dominant, puis encore les changements brutaux et récents résultant du triple impact du déblocage de la Polynésie (par la radio et l'avion), de la vague touristique américano-européenne et de l'organisation des expériences nucléaires ;

2. ensuite, celle des observateurs et témoins étrangers au pays : les premiers navigateurs, les missionnaires, les premiers négociants ; pour la période récente, les étrangers au pays qui s'y trouvent depuis une vingtaine d'années ;

3. la conscience de ceux qui ont étudié, décrit, analysé l'évolution tahitienne : géographes, historiens et, plus près de nous, sociologues.

Dans le cas de ces deux premières catégories, l'évolution tahitienne n'est pas vue comme une séquence de périodes ; les événements majeurs sont perçus comme des points dans le cours du temps ; les ruptures du temps correspondent à des moments d'intenses changements, plus exactement, des moments au cours desquels il semble que l'intensité des changements soit (ou ait été) considérable. D'abord, le temps présent : les Tahitiens opposent le présent au passé ; le présent est nouveau, moderne, neuf, le passé est traditionnel mais ce passé ne semble pas avoir connu de rupture générale : il y a une économie traditionnelle qui semble avoir existé de tous temps — seulement des ruptures dans certains domaines : religieux, politique. Les observateurs et les chercheurs confirment cette rupture entre le présent et le passé et on peut valablement opposer un système présent au(x) système(s) passé(s) ; mais ce passé paraît lui-même sujet à clivages et les sources faisant état de la pensée autochtone aussi bien que des observations des témoins opposent la société après l'arrivée des premiers Européens et des Missionnaires à la société ancienne ; le traditionnel pour les Tahitiens d'aujourd'hui est un mélange d'ancien (d'avant les Européens) et de reconstruit (à la suite de la chute de l'organisation politico-religieuse autochtone). On peut donc légitimement distinguer un système ancien et, entre ce dernier et le système actuel, un système intermédiaire, traditionnel à l'égard de celui-ci, moderniste à l'égard de celui-là. Le problème de la reproduction de la société tahitienne est ainsi renvoyé à la question de la reproduction à l'intérieur de chacun des systèmes et à la transition entre ces systèmes.

LE SYSTÈME ANCIEN

On a seulement une vision « archéologique » et non historique de l'ancienne société tahitienne, c'est-à-dire que nous ne pouvons faire, faute de disposer d'un corpus de datations, qu'une lecture synchronique des informations que les sources nous livrent. De ce fait, il y a un risque certain à opérer des reconstructions et des reconstitutions susceptibles d'amalgamer inconsciemment des faits décalés dans le temps, se rapportant à des systèmes différents, voire en position séquentielle les uns par rapport aux autres. Aussi ne peut-on décrire le système ancien que de façon très prudente, en prenant les sources et en les confrontant aux travaux déjà élaborés par les auteurs.

Structure sociale

On peut estimer, sans grande chance d'erreur, que les îles de la Société constituaient un ensemble de formations lignagères, organisées par emboîtements successifs, établissant entre segments placés au même niveau des rapports de réciprocité et entre segments en rapport de subordination un système de tribut et de redistribution.

On a employé pour décrire ces lignages les termes de *clan conique* ou de *ramage* (1). En Polynésie orientale, la parenté est indifférenciée de sorte que tout individu se rattache potentiellement à une infinité de lignages, mais réellement, il ne se rattache qu'à un tout petit nombre du fait de l'intervention d'un facteur structural supplémentaire, la résidence : très schématiquement, on peut exprimer ceci en disant que l'individu se rattache à celui des deux lignages paternel ou maternel qui correspond à sa résidence (2).

L'ancienne société tahitienne était apparemment une société à ordres (3) composée très schématiquement des *ari'i* (chefs), *ra'atira* (propriétaires fonciers et aussi chefs inférieurs), *manahune* (gens du commun, plèbe, esclaves) (4). On a voulu voir dans les *ari'i* (Les *Hui ari'i*) une couche culturelle s'installant sur le littoral, se superposant à des populations (*Manahune*) primitivement installées et les refoulant dans les vallées et les montagnes de l'intérieur des îles (5). Il est de fait que cette dichotomie de l'habitat *ari'i* = littoral / *manahune* = intérieur a été constatée et qu'elle entraînait des échanges de subordination (tribut-redistribution) fondés aussi sur la complémentarité écologique existante littoral + lagon ↔ intérieur ; on a pu aussi opposer le gouvernement des *ari'i* (*Te Hau ari'i*) à celui des *manahune* (*Te Hau manahune*) traduit par les Missionnaires : « le gouvernement républicain » (6), faisant ainsi plus référence à une formation sociale elle-même qu'à l'un de ses segments. Mais il faut voir aussi que nous ne connaissons de l'ancienne société tahitienne :

— ou bien que ce que les *ari'i* nous en ont dit et leurs propos ne peuvent pas ne pas refléter leur idéologie de classe (7) ;

— ou bien que ce que les étrangers nous en ont dit, qui, eux-mêmes, étaient essentiellement en contact avec les *ari'i*, donc devaient observer davantage le mode de vie *ari'i* et mieux connaître leur pensée que ce que concernait les autres ordres de la société (8) ;

De ce fait, nous savons très peu des *manahune* qui, bien plus nombreux que les *ari'i*, constituaient évidemment la base économique de la société : formaient-ils des communautés paysannes ? Etaient-ils intégrés dans un système d'économie domaniale aux mains des *ra'atira* et de leurs supérieurs *ari'i* ? Un fait pencherait en fonction de la première hypothèse, c'est que les missionnaires n'eurent aucun mal à constituer des communautés structurées sur la base des divisions territoriales existantes : donc que des formes communautaires territoriales, villageoises ou à habitat dispersé, existaient déjà, prêtes à s'exprimer en groupements culturels et

1. SAHLINS, 1958, p. 139-140 et 1968, p. 24-25 et 49-50. C'est Raymond Firth (FIRTH, 1936) qui, le premier a utilisé le mot *ramage* pour décrire l'organisation lignagère polynésienne. M. Sahlins décrit le ramage comme un groupe de descendance non-exogame, intérieurement stratifié et unilinéaire (en Polynésie, patrilinéaire - *dixit* SAHLINS (1958, p. 140). Paul OTTINO (1972) a montré le caractère indifférencié de la parenté et le rattachement potentiel des individus à l'une ou l'autre des lignées qui les définissent.

2. OTTINO, 1972. Etude en profondeur d'un atoll appartenant à l'aire culturelle tahitienne montrant comment se faisait autrefois, et se fait, à présent, l'affiliation des personnes à un lignage déterminé du fait de la résidence socialement reconnue de ces personnes : le lien cognatique, la résidence et les droits actualisés sur la terre constituent les facteurs qui déterminent la consistance des grandes unités parentales situées au-dessus de la maisonnée.

3. Description volontairement très simplifiée pour ne retenir que l'essentiel qui nous occupe du point de vue économique. Bien des points seront discutés dans un travail à venir.

4. On utilise ici le grand ouvrage de D. OLIVER sur l'ancienne société tahitienne, paru en 1974 et notamment, le volume 2 consacré aux relations sociales. Voir particulièrement le chapitre 18 p. 749 et suivantes avec le tableau récapitulatif 18.1 p. 750-751.

5. HANDY, 1930, p. 16.

6. DAVIES, 1961, p. 136.

7. Arii Taimai (ADAMS, 1964) et Marau Taaroa (MARAU 1971).

8. Maximo RODRIGUEZ (1930), James MORRISON (1966). J. GARANGER souligne, également, le fait que les premiers informateurs de la vie des anciens Tahitiens répondaient aux questions qu'on leur posait, questions « orientées » du fait de l'ethno-centrisme, conscient ou inconscient, qui prévalait chez les Européens à cette époque (communication personnelle).

économiques. D'un autre côté, ce que nous savons de l'organisation territoriale ancienne, projection spatiale de la structure lignagère à emboitements successifs, va à l'encontre de cette vue : parallèlement à la hiérarchie des lignages, correspondait une hiérarchie des terres détenues chacune par un chef de lignage ayant, dans sa mouvance, les différents chefs de sous-lignages qui détenaient, chacun à leur tour, une subdivision de la terre de leur chef (1).

Dans cette structure donc, point de communautés territoriales en tant que telles, mais seulement, dans un cadre territorial déterminé, de communes subordinations à des chefs. Mais là encore, ce que nous savons vient des *ari'i* et les concerne principalement : ce qui est vrai pour les *ari'i* vivant sur le littoral l'était-il pour des *manahune* de l'intérieur ?

Dans cette société qui historiquement est celle de la seconde moitié du XVIII^e d'où datent les premières relations que l'on possède, il est possible que nous ayons eu affaire à une structure plus complexe :

— que le système lignager à emboitements successifs ait seulement — ou plutôt — prévaut chez les *ari'i*, donc le système de réciprocité et redistribution ;

— qu'un système communautaire prévalait chez les *manahune* avec tribut au profit des chefs (donc des *ari'i*).

— après l'écroulement de l'ancienne structure politico-religieuse consacrée symboliquement par la défaite en 1815 des forces traditionalistes et authentiquement polynésiennes, ce qu'on percevrait jusqu'à aujourd'hui des valeurs anciennes serait un mélange, confondu dans la pratique et dans la mémoire des Tahitiens, de ces deux systèmes.

Marae, chefferies et communautés

La structure *ari'i* était dans ses sommets, avons-nous dit, une structure politico-religieuse. Cela signifie que la société ancienne était organisée en une hiérarchie de chefferies subordonnées les unes aux autres par la prééminence religieuse, les alliances matrimoniales entre *ari'i*, les effets des guerres. La base des droits des grands-chefs est la *généalogie* ; celle-ci n'est pas intangible (2) mais est remaniée pour traduire le droit au pouvoir, l'idéologie de tel groupe : ainsi en va-t-il de la querelle des *Pomare* et des *Teva*, qui s'est transmise jusqu'à nous depuis les temps anciens à travers le XIX^e siècle et l'enjeu, plus symbolique que réel, que constituait la royauté de type européen constituée après 1815. La généalogie est accrochée à un *marae*, emplacement doté d'une construction en pierres appelée *ahu* élevée en l'occurrence sur l'ordre du fondateur de la généalogie et consacrée à un dieu.

De la religion des anciens Tahitiens nous connaissons deux choses :

— un « panthéon » de dieux qui n'est pas étranger à ce que les premiers navigateurs européens pétris d'hellénisme aient vu les Polynésiens à l'image des Grecs (3) ;

— des lieux de culte (*marae*) sur lesquels on honore le (ou les) dieu(x), on leur sacrifie, par lesquels on se reconnaît aussi dépendre du chef dont l'ancêtre a fondé le *marae* ou dont ce *marae* se trouve dans la mouvance.

Tout chef a un *marae*, l'allégeance au chef des chefs subordonnés se manifeste par la reconnaissance, par ces derniers, de son *marae* (4). Un nouveau *marae* est fondé

1. Dans la belle synthèse qu'il présente des anciennes structures sociales et religieuses B. GERARD (1974 p. 219-220) a reconstitué une hiérarchie des terres d'après leur terminologie et la correspondance avec leurs détenteurs.

2. B. GERARD, 1974, p. 213 et note infra-paginale 4 concernant la réorganisation effectuée a posteriori des récits généalogiques des familles *ari'i* les plus importantes par les intéressés *Teva* ou *Pomare*.

3. MORRISON (1966, p. 140) fait référence aux Anciens Grecs à propos des Polynésiens.

4. Le chef inférieur envoie des produits, en sacrifice, sur le *marae*, de son supérieur (cf. ADAMS, p. 126 à propos de Moorea).

à partir d'une pierre prélevée sur un « *marae-souche* » ; de sorte que le fondateur manifeste ainsi sa dépendance à l'égard du *marae-souche* et de son titulaire : on a donc en quelque sorte des généalogies de *marae* qui expliquent pour leur part le réseau des hiérarchies politiques (1).

Le *marae* a une autre fonction : il est établi sur une terre, qui comme lui, et comme toutes les terres d'ailleurs, a un nom (différent du sien) ; cette terre est connue, a des limites (respectées) ; le *marae* constitue la preuve tangible des droits de la lignée de son fondateur sur cette terre ; toute *marae* semble donc se rapporter à un territoire qui peut être une terre familiale, un district ou une portion de district, voire une île entière, selon le rôle social imparti au *marae* (2). Tout chef avait au moins deux territoires : celui sur lequel il régnait et le sien propre ; plus exactement : deux ou plusieurs du fait que plus le chef avait une place élevée dans la hiérarchie, plus il détenait de droits sur des terres de plus en plus étendues. Prenons par exemple Marama, chef suprême de Moorea (3), un peu avant l'arrivée des premiers Européens :

— il a (ou prétend avoir) tout Moorea sous son autorité et, par sa mère, a le plus prestigieux *marae* de l'île : *Nuurua* ;

— il est le grand chef des districts au sein de Moorea qu'il a par héritage de son père, donc a le *marae* de celui-ci, *Marae Tefano* ;

— il est le chef de son propre district, Moruu, situé à l'intérieur des terres d'héritage paternel ;

— il possède enfin ses propres terres à l'intérieur de son district.

Grosso modo, l'on peut considérer qu'il y avait vers la fin du XVIII^e siècle des *ari'i nui* (chefs suprêmes, *paramount chiefs* des auteurs anglo-saxons) à Tahiti, Moorea et aux îles Sous-le-Vent à Raiatea, Bora-Bora et Huahine (4).

Structure économique ancienne

Si l'on considère que les terres (et les lagons qui étaient appropriés comme les terres) étaient la base de la production, que les *marae* étaient des lieux importants d'offrandes pouvant rythmer le rythme de la production à l'occasion des festivités que les cérémonies occasionnaient, que tout chef était un point de collecte et de redistribution, on a une vue à peu près complète de la structure des économies insulaires.

Deux points seulement sont à ajouter à ce tableau.

1. *Comment la production allait-elle physiquement de la terre au chef ?* (à celui de rang le plus inférieur puisque des inférieurs aux supérieurs le tribut montait, puis par des redistributions cérémonielles redescendait). Sur les propres terres du chef près de sa demeure, pas de problèmes, par la famille et les serviteurs ; ailleurs, dans la montagne par exemple, nous retrouvons le problème non résolu des communautés paysannes qui se pose selon l'alternative suivante :

— ou bien des communautés établies sur les terres concédées en bloc par les chefs fournissaient un tribut ;

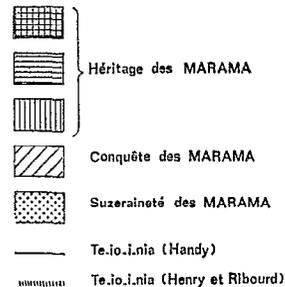
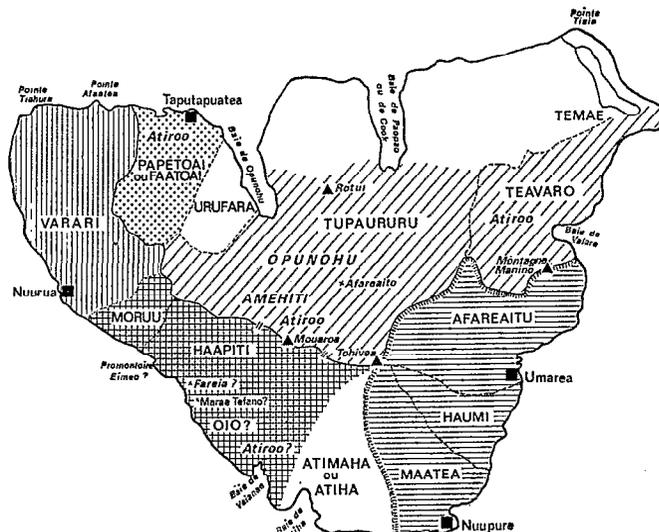
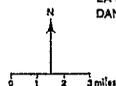
1. Cf. par exemple le récit de Tati SALMON (1951) utilisé par B. GERARD (1974).

2. Il y avait différentes catégories de *marae*, en particulier familiaux, de districts, d'*ari'i*, etc. Cf. TEUIRA Henry (1928) ; dans la traduction française de 1962, cf. p. 126 et suivantes.

3. Chef suprême de Moorea : *Ari'i nui i Eimeo*, Eimeo ou mieux, Aimeho, étant l'ancien nom de Moorea. Marama était le nom de la famille régnante de Moorea, originaire de Haapiti, et des titulaires du rang d'*ari'i nui* d'Eimo. Le Marama dont il est question est Terii-vao-i-te-rai-Taputapuatea-I-Faatoai (TERII-VAHINE-TE-TAUO-O-TE-RAI, 1970, p. 398 et travail personnel en cours d'élaboration).

4. NEWBURY (1967, p. 8) donne, en note, la liste des principales chefferies des îles de la Société.

MOOREA d'après HENRY (1902)



MOOREA d'après HANDY (1930)

TEAHAROA : District
Tepaururu : Clan



MOOREA d'après RIBOURD (1863)

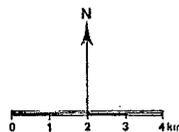
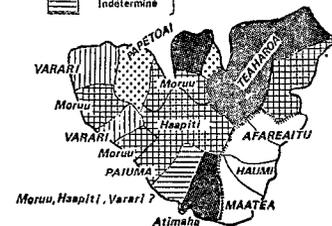
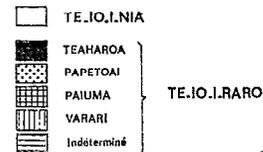


Fig. 1 Moorea ancien

— ou bien des maisonnées sans liens entre elles exploitaient les terres qui leur étaient individuellement concédées.

2. Il y avait des relations inter-insulaires. Les grands chefs faisaient venir des produits rares (plumes de frégate, perles, nacre, bois de tamanu des atolls (Tuamotu) (1). Des liens institutionnels semblent avoir uni par le biais des *marae* les grandes chefferies : ce sont les « alliances » avec réunions d'ensemble impliquant nécessairement des transferts de produits, non seulement pour la subsistance des participants, mais aussi à titre cérémoniel :

— à travers les alliances matrimoniales des *ari'i* (et donc les échanges de présents), Bora-Bora était unie à Raiatea (au sein des îles Sous-le-Vent), à Rarotonga (îles Cook), à Te-Aotearoa (la Nouvelle-Zélande), aux Tuamotu, à Tahiti et à Oahu (Hawaii) ;

— un autre récit de voyages de Te Fatu, dieu de l'Océan, montre un champ de relations aussi étendu incluant, outre l'ensemble des Sous-le-Vent, les îles Australes et Rotuma (au Nord-Ouest de Fidji) ;

— avec son *marae* fondamental *Vaiotaha* d'où procédaient les autres *marae* dont *Vaearai* de Raiatea, Bora-Bora était au centre d'une alliance de pays (incluant donc des rapports économiques) qui se recentra plus tard à Raiatea, *Vaearai* changeant son nom en *Taputapuatea*, qui devint le pôle de deux alliances parallèles appelées les Pays-clairs-de-l'alliance-amicale avec Bora-Bora et les Pays-sombres-de-l'alliance-amicale avec Tahiti (2). Plus tard encore, *Taputapuatea* devint le centre d'un nouveau culte, celui d'Oro, fils de Taaroa, dieu suprême des Tahitiens, culte qui se répandit aux îles du Vent avec la fondation de *marae Taputapuatea juniors* à Tautira, Punaauia (Tahiti) et Papetoai (Moorea).

— A peu près à ce moment, se développa aussi une formation nouvelle, les *Arioi* voyageant d'îles en îles à travers l'archipel de la Société, se livrant à des festivités et vivant sur le pays d'accueil à la manière des chefs établis, c'est-à-dire, sur la base du tribut-redistribution.

Le surplus

Se pose, à présent, la question du *surplus*. Pour faire vivre les *ari'i*, les prêtres servant les *marae*, les *Arioi*, la formation d'un surplus était nécessaire. L'ancienne civilisation tahitienne était basée sur la cueillette, la culture irriguée ou sur brûlis, la pêche, l'élevage de quelques animaux et, pour l'outillage ou certains édifices, l'utilisation de la pierre. La poterie et le fer étaient inconnus. En dehors des chefs et des prêtres, les spécialistes étaient des guérisseurs, des artisans constructeurs de pirogues, des sculpteurs et des pêcheurs. Pour leurs produits ou leurs services, ces gens-là recevaient donc une part du surplus. Le surplus était constitué par de la nourriture dont la conservation n'était pas illimitée : noix de coco, fruits de l'arbre à pain, cochons, poulets et que l'on conservait en vue des fêtes et cérémonies par le système du *rahui* : c'était la mise en défens de récolter d'un sous-district, d'un district ou même d'un groupe de districts en vue d'un événement devant intervenir dans un laps de temps de l'ordre d'un à plusieurs mois ; la population concernée allait alors vivre dans la montagne en dehors de la zone mise en *rahui* : au lieu que la demeure des chefs accumule les produits à la manière des royautés orientales ou africaines, on protégeait le capital de production de toute perception de produits ; l'accumulation se faisait sur pied et non dans les greniers.

Le surplus était évidemment le moteur de toute l'économie et de toute la structure sociale qui lui était étroitement imbriquée : sans surplus, il n'y avait plus ni chefs, ni prêtres, ni spécialistes. A la fin du XVIII^e siècle, il semble qu'on en

1. MORRISON, 1966, p. 166.

2. Cf. Teuira HENRY, 1962, p. 129 ; Tati SALMON, 1951 et B. GERARD, 1974, p. 215. Toutefois, D. OLIVER récuse formellement la vraisemblance des grandes liaisons océaniques d'ordre politico-religieux (OLIVER, 1974, p. 909-910).

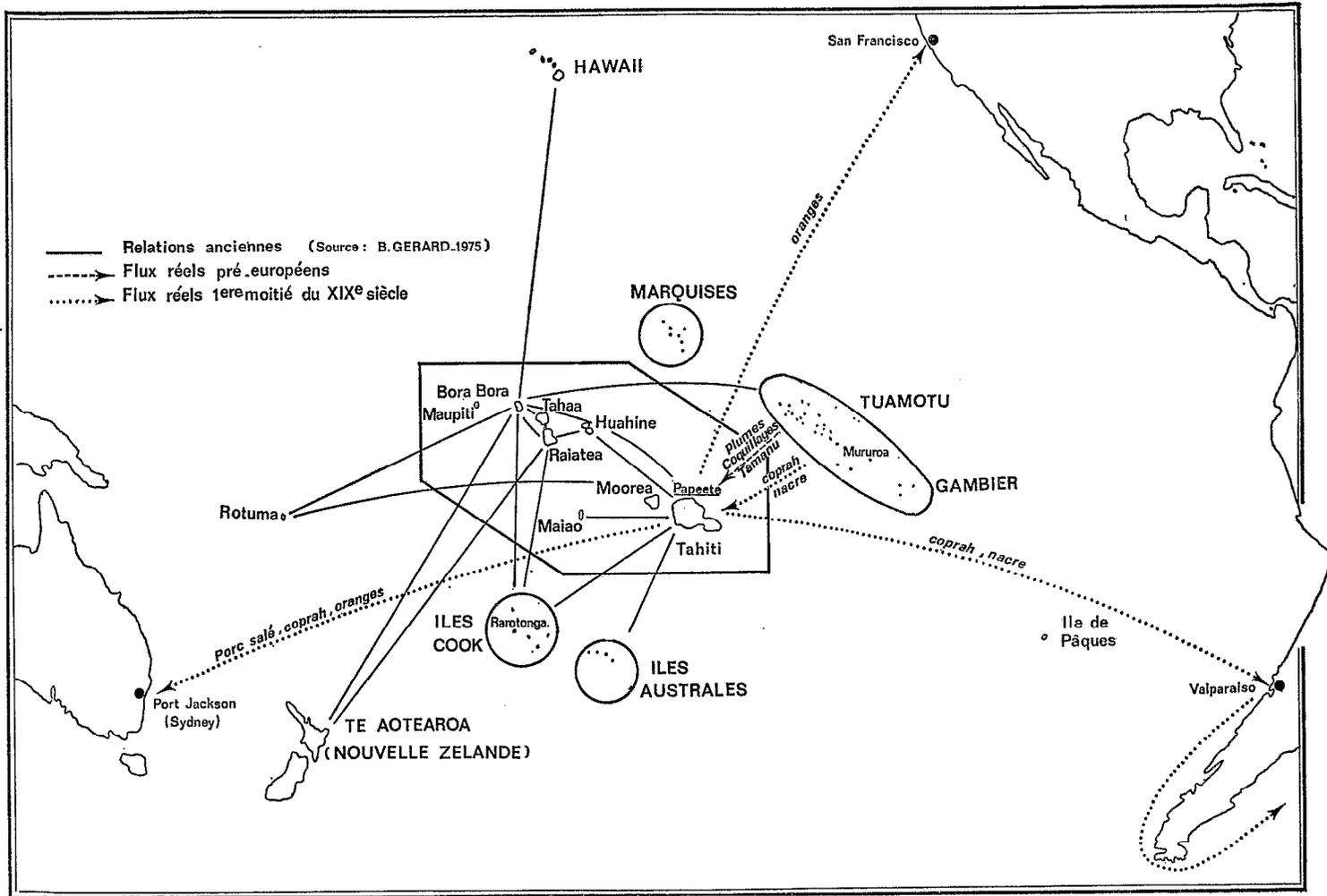


Fig. 2 Relations économiques de Tahiti (Croquis élaboré par déformation de la carte du Pacifique)

était arrivé à un point où le développement technologique était insuffisant pour satisfaire le dynamisme de cette société : son organisation sociale diversifiée lui permettait de supporter une croissance démographique plus considérable, par comparaison avec des pays étrangers présentant un développement des institutions à peu près identique, de l'ordre du million d'habitants. Or, il semble bien que le Tahiti de la fin du XVIII^e siècle ait connu une crise de surpopulation : certaines notations comme la possession d'un même arbre à pain par plusieurs familles ; l'état de guerres généralisées et l'insistance des chefs à avoir des armes à feu ; la « destruction du district » consécutive à la défaite de son chef, expression qui revient sous la plume des premiers missionnaires et met l'accent sur la destruction des forces vives (hommes, capital et productions de l'adversaire). Corrélativement, il y a l'extraordinaire engouement pour les objets en fer : clous, couteaux, haches et herminettes (avec les chapardages inévitables à bord des bateaux), objets susceptibles de multiplier de façon considérable la productivité.

C'est précisément, malgré la crise terrible qui va secouer cette société, la rapidité de l'adaptation (la construction de l'Etat moderne, le développement du commerce par les autochtones, l'adaptation quasi-automatique des rapports pré-marchands — tributs aux chefs par exemple — à l'économie marchande qui fait comprendre qu'en définitive, l'ancienne société tahitienne butait, par suite de ses limites technologiques, sur la possibilité de développer le surplus nécessaire à sa croissance.

LA TRANSITION

L'arrivée des Européens puis la régularité des contacts maritimes, missionnaires, commerciaux et politiques qui s'établissent progressivement entre l'Europe et ses dépendances et Tahiti à l'aube du XIX^e siècle permettent de lever l'obstacle technologique qui limitait la constitution du surplus. Non seulement l'outillage en fer permet d'accélérer, de développer et de révolutionner la construction des maisons et des navires, mais encore « l'ouverture » de Tahiti en fait un marché de production pour les besoins européens, qu'il s'agisse d'huile de coco qui permet de satisfaire la demande naissante en corps gras de l'économie industrielle, de porc salé pour les colonies anglo-saxonnes d'Australie ou de vivres frais pour les baleiniers qui se mettent à relâcher de plus en plus nombreux dans l'archipel.

Bouleversement social

a. L'effondrement

Seulement, l'impact européen a, d'abord, pour effet de modifier la structure socio-économique qui prévalait à Tahiti, et ce de plusieurs façons :

— *dépopulation* par les armes à feu, l'alcool et, plus que tout peut-être, l'introduction de nouveaux germes de maladies importés par les Européens lors de leurs visites, d'où les hécatombes de population à l'occasion de fièvres, gripes, rougeoles, maladies vénériennes, variole, etc. Tahiti tombe ainsi à quelque 7 000 habitants en 1860 (1) ; il y en avait 8 700 en 1829 mais la diminution est bien plus ancienne encore : elle a dû commencer dès le passage de Wallis, Bougainville et Cook à partir des années 1770 ;

— *effondrement de l'ancienne religion* et avec elle de l'ancienne formation *ari'i*. Cet effondrement est à mettre en rapport avec, d'une part, le déclin brutal de la population, les guerres incessantes dont la dynamique est accélérée par l'usage jusque-là inconnu des armes à feu, le jeu des quelques Européens présents (mutins, fugitifs, marins, missionnaires) à la technologie toute puissante ; d'autre part, avec le prestige que confère aux Européens et à leurs dieux cette technologie, et aussi les

1. Mac ARTHUR, 1968, p. 261.

effets extrêmement réussis d'adaptation de quelques Tahitiens aux comportements européens dont les étrangers — qui sont le plus souvent choyés, adoptés... — sont le vivant modèle. Le dieu chrétien supplante les dieux maori ; les Pomare font leur fortune — se taillent leur royaume — dans les ruines de l'ancienne stratification sociale ;

— puis, très rapidement, en quelques années c'est la période de réaction, Tahiti entre en convulsions.

b. La réaction

1. Plus d'ancienne religion, plus de stratification sociale, plus d'obligations ancestrales strictes et les missionnaires n'ont que la ressource de faire élaborer, par le pouvoir civil, de dérisoires codes de lois pour suppléer au vide créé chez les individus par la disparition de l'éthique ancienne. Ces codes, que les missionnaires pressent leurs royaux élèves d'édicter, vont être essentiellement des instruments de pouvoir entre les mains de ces derniers (les « maîtres » auront des surprises !). Ils n'empêcheront, en revanche, ni la violence, ni l'alcoolisme, ni l'anarchie.

2. Plus d'ancienne société ; donc, au-dessus des communautés de paroisses et sous-paroisses organisées par les missionnaires et plus au-dessus encore, des chefferies réorganisées en fiefs royaux, le roi seulement : Tahiti est une sorte de monarchie constitutionnelle dont le conseil des grands chefs (les *ari'i* ralliés à Pomare et les protégés installés par celui-ci dans les chefferies vacantes) est le parlement (1). Vienne le grand homme à disparaître (en 1821) et le trône à passer à une enfant, et c'est l'oligarchie des grands chefs qui va gouverner Tahiti, tandis que les Européens vont peser de plus en plus sur le cours des affaires à la faveur d'incidents, de conflits religieux, d'entreprises commerciales — en bref, utiliser la diplomatie de la canonnière : les temps en sont venus. Lorsque la pagaille sera comble, les grands chefs penseront à appeler les Français mais ces derniers n'auront pas eu besoin d'entendre leur appel, ils étaient depuis des années aux aguets (2) ; l'Amiral français annexera donc Tahiti et ne reculera que parce que Paris, qui a d'autres chats à fouetter que de livrer bataille pour Tahiti, ne suit pas : c'est le « protectorat » qui est, en réalité, un gouvernement direct à deux têtes : l'officier de marine-gouverneur et la Reine de Tahiti.

3. Ce qui a miné la nouvelle société, suscité des conflits internes, mis à l'épreuve le nouvel Etat et incité pour finir les chefs à recourir à l'extérieur pour conjurer l'affaiblissement de l'autorité, c'est la crise religieuse qui éclate quelque dix ans après la victoire des novateurs sur la tradition et dure une bonne dizaine d'années. Le mouvement *Mamaia* (3) est une conséquence de l'évangélisation, et, paradoxalement, de la soudaineté de sa victoire ; vers 1826, des fidèles inspirés se mettent à militer pour une Eglise tahitienne ; frappés par l'intolérance que manifeste l'Eglise officielle à l'égard des coutumes ancestrales, ils prêchent pour l'intégration de ces coutumes dans la nouvelle Eglise ; alors les missionnaires et les grands chefs dont le pouvoir repose sur le nouvel Etat prennent peur : les uns excommunient, les autres punissent, de sorte que « l'hérésie visionnaire » se répand dans l'ensemble des îles de la Société ; les Jeunes, la Reine lui sont favorables, tandis que les cours de justice condamnent ; sur les clivages qui se créent localement entre partisans et adversaires de la *Mamaia*, se

1. Dans un article séduisant récemment publié dans la revue *Ethnology* l'anthropologue Allan Hanson comparant les évolutions respectives de Tahiti, de Samoa et des îles Cook conclut que loin d'affaiblir l'organisation politique, la conversion au christianisme favorisa son évolution (HANSON, 1973, p. 11). Cela signifie aussi que, par suite de l'intervention d'un facteur extérieur (la conversion), la société tahitienne fit, dans son organisation politique, un « saut qualitatif » qui la fit passer du « cercle vicieux des rivalités entre chefs... à un gouvernement centralisateur puissant et étendu » (HANSON, 1973, traduit par B. JAUNEZ, 1974, p. 373).

2. Comme les Britanniques aux approches de la Nouvelle-Zélande, les Américains dans les parages d'Hawaii.

3. Cf. GUNSON, 1962.

greffent d'autres clivages, des oppositions historiques de districts antagonistes, des conflits de personnes. Des îles ont versé en grande partie dans la *Mamaia* (Maupiti, Bora-Bora), d'autres se sont partagées, Tahiti ou Moorea par exemple. Il semble que les grands chefs, mis à part l'entourage de la Reine Pomare IV, aient été plutôt adversaires : les contingents qui ont formé à Tahiti la *Mamaia* et participé à la révolte générale de 1829-1832 (1) ont été fournis par les *raatira* et les *manahune* (2), c'est-à-dire, en grande partie, les plus démunis des habitants, ceux qui n'avaient à perdre ni rang social, ni fonction politique, ni affaire marchande, pour lesquels la prohibition des coutumes paraissait plus insupportable qu'à d'autres parce qu'ils n'avaient pas à mettre en balance les avantages que leur procurait la nouvelle structure socio-économique.

Gestation économique

Cette première moitié du XIX^e siècle, moment de bouleversement social et politique, est aussi une période de gestation économique. Dès le début du siècle, alors que l'ancienne structure socio-politique est encore en place, se dessine la *demande pour le porc salé* pour les nouvelles colonies anglo-saxonnes d'Australie, payée en alcool, armes à feu et munitions, outils en fer (3) ; les porcs sont obtenus par les chefs (par tribut traditionnel) qui les monnaient auprès des Blancs ; la guerre, la « destruction » des districts qui lui est consécutive, éventuellement limitent les possibilités d'offre, de sorte que les missionnaires servent de relais aux navires pour les livraisons à venir. Jusqu'à la victoire sur les forces traditionalistes (1815), il ne semble pas que l'argent ait pénétré à Tahiti ; en revanche, une dizaine d'années après, les missionnaires notent que les vêtements sont faits en cotonnades importées, une partie de l'habitat (au moins) est faite de maisons en bois à la mode européenne, donc supposant l'usage d'outils en fer et de clous. Les baleiniers vont devenir de plus en plus nombreux, relâchant pour obtenir des vivres frais et les payant peu vraisemblablement en outils et quincaillerie qu'ils ne se souciaient pas d'embarquer avec eux mais en argent sans doute et aussi en alcool : l'importance de l'alcoolisme, qui semble être considérable dans les années 1830, leur est, en grande partie, due ; venant de Nouvelle-Angleterre ou d'Europe par le Cap Horn, ils amènent avec eux des pièces d'argent américaines dont la déformation du nom générique : dollar donnera la future unité de compte tahitienne, le *tara*.

Parallèlement, à partir de 1815, se développe le *commerce du coprah*. La Mission de Londres, pour subvenir à ses dépenses (entretien des missionnaires, achat d'une imprimerie et de papier) se fait payer par les fidèles en huile de coprah ; elle fait construire et lance un bateau pour ses relations avec la Nouvelle-Galles du Sud ; des artisans européens viennent pour la fabrication de sucre et de cotonnades à partir de plantations locales auxquelles elle se propose de donner une impulsion. Sur ce modèle, le roi Pomare II se lance lui-même dans le commerce du coprah avec achat de bateau, et à cette fin, se réserve le monopole du coprah dans ses Etats en utilisant le *rahui* (4) ; il tente aussi d'entraîner les chefs suprêmes des îles Sous-le-Vent dans une

1. SALMON Ernest, 1964, p. 9.

2. « Les (*Hui ar'i'i*) soutenus par les lois sévères du code promulgué par Pomare et par celles qu'ils avaient établis depuis, considéraient leur maintien comme la sauvegarde de leur pouvoir tandis que les indigènes, compris autrefois dans les classes des (*hui ra'atira*) et des (*manahune*), subissaient avec répugnance les contraintes qu'elles leur imposaient (VICENDON-DUMOULIN, 1844, p. 744).

3. MAUDE, 1959 et 1968. Pour rendre compte de l'importance commerciale prise par Papeete à cette époque dans le Pacifique, H. MAUDE écrit : « *Tahiti, metropolis of Polynesia* », (MAUDE, 1968, p. 178).

4. VICENDON-DUMOULIN et DESGRAZ, 1844, p. 690. Rappelons que le *rahui* était l'interdiction de récolter édictée par un chef sur une portion de son territoire en vue d'en réserver la production à des fins particulières (fête, cérémonie, etc...). Dans une économie qui, de sociale devient marchande, le *rahui* est adapté à des fins de *monopole*. Il s'agit là d'un chaînon dans l'évolution d'une notion autochtone qui va conduire le *rahui* à devenir aujourd'hui l'*interdiction de récolter en dehors des périodes prescrites* afin d'obliger les gens à récolter tous ensemble, donc éviter les vols du fait de leur mutuelle surveillance.

affaire semblable qui aurait empêché les Missions de ces îles de faire du commerce, mais il échoue : mais aussi les chefs des Sous-le-Vent ne se sont vraisemblablement pas rangés du côté des Missionnaires sans contre-partie ; comme, peu après, il meurt, l'affaire royale disparaît avec lui et la Mission de Tahiti peut reprendre ses affaires.

Dans les années 1830, apparaissent les *premiers négociants européens* : Moerenhout qui, aux Tuamotu, fait le commerce de la nacre, et dans les îles hautes, celui du coprah et de l'*arrow-root* ; Alexandre Salmon qui, par son mariage avec la princesse Arii Taimai descendante, par son père, de Tati de Papara et par sa mère des *Marama* de Moorea, entre dans la famille des Teva, rivale des Pomare. Le grand chef Tati, sa belle-fille Atiau Vahine mère d'Arii Taimai sont d'importants exploitants de coprah grâce aux propriétés qu'ils ont dans différents districts de Tahiti et de Moorea (1).

A cette époque, le statut de la tenure foncière n'a pas encore été modifié sauf que l'attribution des chefferies est passée depuis Pomare II entre les mains du pouvoir royal ; de la sorte, le tribut qui va des dépendants vers les chefs n'est pas modifié. A cette époque aussi, les districts-paroisses (2) fonctionnent comme des économies communautaires, fournissant prestations de travail ou de produits à l'Eglise et à leurs chefs immédiats. Le surplus traditionnel persiste donc, mais à présent dirigé par ceux qui le captent vers la sphère marchande où il se transforme en argent.

Nouveaux circuits

On a ainsi affaire à deux circuits différents à l'intersection desquels se situent les grands chefs :

1. *un circuit vivrier* qui est comme une extension de l'autosubsistance des maisonnées aux communautés d'habitat qui sont formées par les districts-paroisses et leurs subdivisions territoriales, les quartiers-groupes de prière ; ce circuit en nature, qui règle les échanges réciproques entre maisonnées complémentaires, permet aussi la subsistance des propriétaires et des chefs et grands chefs ; à remarquer que les prestations de produits ne sont pas fixées par des proportions comme cela va apparaître pour les cultures de rapport monétaire, coprah et vanille, et que, jusqu'à aujourd'hui, les cultures vivrières ne donneront pas lieu à métayage. Occasionnellement, les maisonnées dépendantes subviennent aux besoins de produits nécessités par les festivités organisées par les chefs et auxquelles elles participent (l'aspect redistributif lié au soutien par le chef de son propre prestige vis-à-vis de ses dépendants). Egalement, les maisonnées et les chefs participent au cycle des festivités qui se déroulent dans le cadre de l'Eglise à l'occasion d'une fête religieuse, d'une tournée de missionnaire, d'une inauguration de temple ou d'école, de la collecte de la contribution, le *me* (du mois de mai) ; à cette occasion, invitation des quartiers-groupes ou districts-paroisses voisins, dons des invités, contre-dons des invités : on débouche sur des apports, d'abord en produits monétarisables, puis en argent.

2. *un circuit des produits marchands* (le coprah, l'*arrow-root*, puis à la fin du siècle la vanille). Les missionnaires ont donné l'habitude aux tenanciers de payer les prestations qu'ils reçoivent (livres, services du missionnaire) en huile de coprah ; les grands chefs, puis, par la vertu de l'exemple, les autres chefs titulaires de terres, ainsi que les propriétaires, font planter des cocotiers par leurs dépendants puis récolter

1. Outre M. MAUDE (*op. cit.*), les meilleures sources sur le développement du négoce et les entreprises économiques des chefs, tels Tati, sont Moerenhout, commerçant belge devenu consul des Etats-Unis puis de France (1837), Vincendon-Dumoulin et Desgraz (1844) et Ernest Salmon, petit-fils d'Alexandre Salmon et premier président de Cour d'Appel.

2. Après la défaite des forces traditionalistes en 1815, Pomare II organisa son royaume en se réservant le titre d'*ari'i* (traduit par *roi*) et en désignant dans chaque district ou chefferie, à la place des anciens *ari'i*, un gouverneur (*governor, tavana*) qui fut, soit un homme de confiance remplaçant le chef passé au camp adverse et depuis défait, soit l'ancien *ari'i* réinvesti dans sa chefferie comme délégué de Pomare. Par ailleurs, les différents districts de Tahiti et Moorea constituèrent le noyau d'une paroisse pourvue d'un pasteur et, à l'intérieur du district, les divisions de celui-ci (quartiers) formèrent autant de groupes de prière (*pupu, amuira'a*).

le coprah ; les dépendants deviennent gardiens des terres (*ti'ai, ti'au*) pour le compte du propriétaire et, en échange de l'entretien de la cocoteraie et de la récolte des fruits, en perçoivent une part à titre de rémunération ; du tribut-redistribution d'antan, l'on est passé à un système de prestation de travail avec rémunération en nature par une part de la récolte ; ce système est un embryon de métayage qui va subsister jusqu'à nos jours ; un pas décisif sera franchi dans le cadre des vanillères à la fin du XIX^e siècle, qui exigent un partage du capital entre le propriétaire et l'exploitant (l'un apportant la terre, l'autre la plantation) et constituent un véritable métayage.

Atteinte au statut de la terre

Cette évolution dans les rapports de production fut favorisée par la crise politique qui élimina les chefs francophobes et, dans la foulée de la colonisation nouvelle, provoqua la transformation de la tenure foncière. La guerre d'Indépendance tahitienne (1844-1847) élimina les chefs qui s'étaient levés contre le nouveau gouvernement colonial, ne laissant en place que ceux qui étaient favorables aux Français ou s'étaient ralliés à eux. La guerre fut suivie de la réorganisation plus administrative — plus conforme aux intérêts français — des Etats du Protectorat, réorganisation discutée puis avalisée par les Assemblées législatives de 1848-1851 qui furent les dernières assemblées tahitiennes de chefs et de députés. A l'issue de ces assemblées, les chefs furent confinés à Tahiti et Moorea dans un rôle honorifique ou de rouage administratif sous la coupe des Administrateurs ; les Eglises tahitiennes furent officialisées sous la direction spirituelle des Missions évangéliques de Paris ; le statut de la terre, enfin, fut bouleversé par l'introduction de la notion de propriété civile individuelle absolue, en vertu de l'application du Code français.

Cette réforme avait pour but de favoriser l'installation de colons français en milieu rural en dégagant des terres disponibles pour la colonisation. Car, étant donné l'exiguïté des tenures foncières, le ferme attachement des Tahitiens à la terre, peut-être aussi le fait que les autorités coloniales françaises n'avaient pas les coudées aussi franches qu'ailleurs (l'apaisement nécessaire après la guerre de l'Indépendance, le statut indépendant — ou condominial franco-anglais — des îles Sous-le-Vent, la surveillance soupçonneuse du Consulat britannique), le gouvernement colonial n'avait pu, comme ailleurs en Afrique ou à Madagascar, réputer à l'Etat les terres dénuées de titre de propriété écrit pour les concéder, ensuite, pour de longues durées, aux colons (1). Il fallut passer par le Code civil et jouer, et auprès des propriétaires reconus, sur leur allergie à l'acte écrit, et sur la complexité des situations foncières (2).

La législation prescrivait donc l'enregistrement des propriétés sur la base de revendications dont le bien-fondé (rattachement généalogique de l'intéressé à telle terre, voire à tel *marae*) était reconnu par les conseils de districts, les litiges étant portés devant une Haute-Cour tahitienne. Le cadastrage des parcelles allait de pair ; il ne fut réalisé pour Tahiti et Moorea que cinquante à soixante-dix ans plus tard. Il y eut, parfois, des confusions entre le territoire que détenait tel chef du fait de ses fonctions et la terre qu'il possédait de ses ancêtres ; certains chefs de districts s'octroyèrent des vallées entières ; bien des terres furent « achetées » par des colons en les « payant » en alcool ; des testaments, des donations sont éminemment suspects. Ainsi s'expliquent, et la constitution de grands domaines insolites dans ce pays de petite, voire de micro-propriété, et le transfert généralisé, entre les mains de colons ou d'autres Tahitiens, de terres côtières ou de grandes vallées situées en dehors des noyaux villageois. Le plus gros des *déclarations de propriétés*, des *décisions des Conseils de districts* ou des *décisions de la Haute Cour tahitienne* sont datées à partir

1. ROBINEAU, 1970, p. 115.

2. Cf. l'étude de M. PANOFF sur l'application au statut foncier tahitien du régime du Code civil français (1966) reprise par F. RAVAUULT sous le thème de l'origine de la propriété foncière (1972). Les travaux de F. RAVAUULT sur Papeari (Tahiti) et Tahaa (îles Sous-le-Vent) doivent être riches d'enseignements à cet égard.

des années 1850, puis de 1870, 1880, 1890. C'est à partir de 1860 que les premiers colons opèrent.

Une nouvelle époque

A cette date en effet, le peuplement de Tahiti est considérablement modifié. Malgré les apports de soldats et marins démobilisés ou la venue de petits fonctionnaires et artisans qui, tous, font souche, la population stagne jusqu'en 1890-1900 : c'est donc que la population tahitienne continue à décroître, ce qui n'est guère étonnant, non seulement du fait de la guerre, mais surtout des épidémies qui continuent d'éclater de temps à autre. Ces apports nouveaux constituent la base de la colonisation : constitution d'un noyau urbain autour du port, de la résidence de la Reine et du gouverneur, création d'entreprises (exploitations agricoles, ateliers, boutiques), création de plantations : les fils des premiers colons essaient dans les districts ruraux de Tahiti, à Moorea, aux îles Sous-le-Vent. D'où les conséquences sur le système économique.

— *La croissance urbaine favorise le développement d'un marché vivrier local* (tubercules, fruits, légumes, viande, poisson). Le marché municipal de Papeete est là en germe, avec ses caractéristiques, à la fois de marché pour l'approvisionnement de la cité, et de débouché pour la petite production tahitienne de produits vivriers et de pêche. Le maraîchage chinois va, à la fin du siècle, s'y ajouter. Un circuit vivrier monétaire apparaît à côté des circuits villageois, susceptible de faire vivre un groupe de revendeurs professionnels, donc lié à l'existence d'un surplus. Mais je ne suis pas sûr qu'à l'aube du XX^e siècle, ces revendeurs existaient déjà (1).

— *Le nouveau système foncier favorise la constitution d'une propriété européenne* (démie du fait de la succession des générations) et tahitienne sur laquelle va se développer à la fin du XIX^e siècle la cocoteraie. Comme on l'a montré ailleurs (2), un certain nombre de familles européennes, demies et tahitiennes possédantes vont se trouver avantagées du fait des terres qu'elles occupent et du rapport marchand de ces terres. Par rapport à la masse polynésienne et grâce au travail de cette dernière, soit au titre du rariat, soit à titre de *t'i'a'au* (gardien), elles encaisseront un *surplus* qui permettra :

- a) d'acquérir de nouvelles terres, convertibles en plantations, donc en surplus ;
- b) de donner à leurs enfants une éducation leur permettant d'accéder à des fonctions tertiaires (Administration principalement) qui, combinées à l'exploitation des propriétés possédées, fourniront éventuellement à la génération suivante une assise financière à de plus hautes ambitions économiques ou politiques.

A la fin du siècle, le nouveau visage socio-économique de Tahiti est modelé. Un essai de grande plantation industrielle (3) n'a pu prévaloir et la main-d'œuvre chinoise — importée pour cette affaire comme les Indiens pour les grosses plantations de canne à sucre de Fidji — est à l'origine d'un nouveau vecteur de peuplement qui va se spécialiser dans les créneaux libres de l'économie tahitienne de l'époque (le petit commerce de détail en ville, dans les districts et dans les îles, éventuellement lié à la collecte des produits riches — vanille, café, nacre — plus le maraîchage pour la ville, plus le métayage vanille) et contribue à accentuer le caractère pluri-culturel de la société.

Une société coloniale

Tahiti est, à cette époque, une société et une économie *coloniales*.

Société stratifiée en couches culturelles dont l'ordre correspond à une hiérarchie

1. Notre étude historique du marché municipal de Papeete n'a pas permis d'élucider ce point. Cf. ROBINEAU, 1974, et *Papeete, premier marché de Tahiti. Etude socio-économique*, ORSTOM, Travaux et documents, 1975.

2. ROBINEAU, 1970. Cette étude de la bourgeoisie terrienne d'un district de Moorea montre, d'une part, la constitution d'un *surplus* fondé a) sur l'exploitation de la cocoteraie, b) la rente conférée dans le passé par le marché mondial à ce type de spéculation, c) un mode de *faire-valoir favorable*, et d'autre part, l'utilisation de ce *surplus* grâce au dynamisme du groupe qui le détient.

3. A Atimaono, sur la côte Sud de Tahiti, aire de la main-d'œuvre chinoise (cf. *Supra*).

des fonctions économiques. Au sommet, le pouvoir de commandement politique, économique, administratif détenu par les *papa'a* (Blancs), expatriés, appartenant à la haute Administration et au grand commerce (et bientôt à la Compagnie des phosphates); toutefois, ces *papa'a* du grand commerce sont plus liés au pays que les hauts fonctionnaires qui transitent seulement, et certains font souche, donnant naissance aux très hautes familles demies actuelles. Accidentellement, le pays donne un très haut magistrat colonial (un Teva Salmon qui finira premier président de Cour d'Appel) mais c'est l'exception. En dessous, le pouvoir d'exécution est entre les mains de moyens et petits Blancs et de leurs descendants (Demis) : fonctionnaires, petits commerçants spécialisés, artisans; de nombreux chefs de districts sont des Demis. A la base, les cultivateurs-pêcheurs, la masse polynésienne. L'Eglise protestante tahitienne est pareillement stratifiée, sauf que la strate demie (souvent catholique à cause de la souche paternelle française) est moins présente; en outre, les missionnaires (Européens) qui tiennent les rênes de l'Eglise choisissent les pasteurs dans la masse tahitienne; de la sorte, aujourd'hui, c'est l'Eglise évangélique qui, de toutes les institutions, présente le visage le plus tahitien, le moins étranger au groupe ethnique majoritaire de ce pays. Groupe à part, les Chinois, qui ont un statut de minorité contrôlée (à eux seuls s'applique le principe de l'interdiction d'acquérir de la terre), se sont glissés dans les créneaux libres de l'économie tahitienne de l'époque, d'où ils vont s'étendre dans les secteurs voisins : artisanat et petite industrie, transport terrestre et maritime, avant de s'élaner à l'assaut de la forteresse économique européenne : l'import-export, les travaux publics, l'hôtellerie, les immeubles de rapport, l'industrie.

Une économie coloniale

Economiquement, Tahiti (et le reste de la Polynésie sous obédience française) est une collection d'économies villageoises formées de maisonnées se suffisant, pour l'essentiel, à elles-mêmes (sauf pour les produits manufacturés : vêtements, outillage, bois ouvré) et continuant, sous l'égide des chefs ou des pasteurs, la tradition des grandes festivités réciproques placées sous le signe de la coopération (à l'intérieur des communautés), de la compétition (entre communautés) et de la redistribution (entre les chefs et leurs peuples). Dans ces communautés, un chef, un pasteur, une école et la boutique du commerçant chinois; le missionnaire, le dispensaire et le gendarme sont au chef-lieu (1).

Une partie de la production vivrière tahitienne et de la pêche est, soit échangée au sein du village et à travers le réseau de parenté ou d'amitié qui unit les maisonnées, soit vendue sur place et surtout au *marché municipal de Papeete* qui a été organisé à partir du milieu du XIX^e siècle. Le marché qui approvisionne les fonctionnaires européens et tahitiens, des salariés, les artisans et la population qui vit du commerce, est un des vecteurs qui permettent l'irrigation par l'argent de l'économie tahitienne et la satisfaction de ses besoins en matières premières et marchandises manufacturées importées. Un autre vecteur est constitué par la production du *coprah* commercialisé par quelques Européens et Demis et dont les revenus qui reviennent aux producteurs vont d'abord aux détenteurs essentiels de la propriété : par le fait même de l'inégal accès à la terre comme moyen de production monétaire, et par le système de faire-valoir indirect (*ti'ai, ti'au*) qui donne à des propriétaires oisifs ou absents un revenu monétaire sans travail, correspondant à la moitié de la récolte, donc du travail de la masse polynésienne. Pour les îles hautes, un autre vecteur est constitué par la production de *vanille*, commercialisée par les Chinois et très souvent effectuée en métayage, le travail du métayer polynésien ou chinois allant pour plus de 20 % des fruits (car le métayer doit, sur les 80 % restants, amortir et renouveler le capital) au propriétaire européen, demi ou tahitien important. Il conviendra d'ajouter à ce tableau la spéculation du café dont la généralisation dans les vallées, après la première guerre mondiale, en même temps que celle de la cocoterie à coprah dans les mêmes vallées, contribue à accroître les

1. Dans la presqu'île de Tahiti (Tairapu), dans les îles à plusieurs districts (Moorea, Huahine, Raiatea-Tahaa, Bora-Bora).

revenus de la masse tahitienne davantage propriétaire de l'intérieur que des bords de mer et à démocratiser ainsi un peu une économie dont les profits vont d'abord aux possédants.

Quel est ce profit ? L'étude des prix du coprah — écrivions-nous dans l'article déjà cité (1) — fait apparaître dans leur évolution à long terme une forme de surplus qui se dégage des variations des cours. J'avais utilisé pour cela le dollar qui, pour la période qui nous intéresse (1900-1960) n'avait subi, vis-à-vis de l'or et des autres monnaies qu'une dévaluation, celle de 1936 (l'once d'or était passée de 20 à 35 dollars).

Le cours du coprah a subi une hausse continue jusqu'à la fin de la première guerre mondiale (trois fois le prix de 1900) ; après une première chute, il est remonté jusqu'à la veille de la crise de 1929 (deux-tiers de son maximum de 1918) ; avec la crise, c'est une baisse sévère dont le minimum se situe en 1941 (un quart du prix de 1918) ; après 1946, c'est la remontée avec un maximum en 1948 (quatre fois le prix de 1918) et il s'est stabilisé jusqu'en 1960 (deux fois et demie le prix de 1900).

Les calculs que nous avons effectués pour la période 1948-1960 laissent en faire-valoir direct au propriétaire non-travailleur (exploitation par main-d'œuvre), un revenu égal à deux fois et demie le salaire de la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation. Mais les prix de vente du coprah n'étaient alors que de deux fois et demie ceux de 1900, alors qu'ils avaient grimpé jusqu'à 12 fois (1948) et que, plus on recule dans le temps, moins la main-d'œuvre était chère et plus le pouvoir d'achat était élevé.

Dans le cas du métayage, la rémunération du travail se trouvait mieux favorisée, mais le faire-valoir indirect laissait entre les mains du propriétaire non-exploitant (donc susceptible de cumuler les revenus de plusieurs exploitations), une somme égale à une fois et demie le salaire de la main-d'œuvre nécessaire. Si l'on admet que le coût de la main-d'œuvre agricole sans qualification représentait dans l'échelle des salaires un minimum, la rente du propriétaire apparaissait bien comme un *surplus above subsistence* (2), d'autant plus considérable qu'étaient élevés les cours du produit et bas les salaires et les prix sur le marché local. Pour la période 1900-1950 — écrivions-nous —, il faut admettre des rentes se chiffrant à une ou plusieurs années de subsistances exprimées en salaire de manœuvre.

Terre et surplus

Ainsi s'explique que des années favorables créent chez tout le monde, certes, mais plus encore chez les possédants, un afflux de revenus qui se traduit en construction de maisons (les fameux *fare vanira*) (3), mais surtout en achats de terres par des Européens, Demis et importants propriétaires tahitiens. A Tahiti, la terre va à la terre, c'est-à-dire à ceux qui en ont. Mais y reste-t-elle ? Car là, peut-être, réside l'aspect le plus fondamental du dynamisme agraire tahitien que l'on considère, souvent, sous l'angle de l'accumulation, beaucoup plus rarement, sous celui de sa répartition à travers les générations.

Il est de fait que, depuis l'arrivée des premiers Européens et surtout depuis l'établissement du Protectorat, on a assisté à plusieurs phénomènes de concentration de la propriété, notamment :

1. à partir de 1860 avec la colonisation européenne ;
2. au début du XX^e siècle et après la première guerre mondiale : hautes spéculations sur la vanille et remodelage intense de la propriété, afflux, après la guerre, d'Européens ;

1. ROBINEAU, 1970.

2. Sur la définition du surplus et les discussions auxquelles cette définition a donné lieu se reporter à notre article de 1970, notamment p. 111-112 et p. 120

3. Demeures en bois, de style « colonial » importé à peu près sûrement des Etats-Unis, et construites comme maisons de famille, avec les hauts revenus tirés de la vanille (*vanira*).

3. après la seconde guerre mondiale ;

4. depuis 1960, ces deux derniers phénomènes se faisant principalement à l'avantage des Européens.

La concentration s'est faite — par des moyens parfois discutables, ainsi des ventes sur licitations dénoncées par Alain Gerbault — au détriment des parties les plus polynésiennes et les plus pauvres du peuple et au profit, soit d'étrangers au pays (Européens, Américains), soit de la bourgeoisie demie ou tahitienne. Que se passe-t-il ensuite ?

— à la seconde génération, les enfants d'étrangers installés sur place sont devenus demis, et si le statut économique privilégié dont ils disposaient du fait de leur origine va s'effilochant à la suite des générations — avec corrélativement intégration économique (activités) et sociale (alliance matrimoniale) en milieu tahitien, la propriété constituée par l'ancêtre étranger, dont la taille va s'amenuisant au fur et à mesure que les ayants droit par héritage se multiplient, redevient polynésienne ;

— ou bien il s'agit de propriété tahitienne bourgeoise et, si une fraction des descendants préserve ou améliore son statut économique déjà privilégié, accédant ainsi à ce qu'on peut appeler la grande bourgeoisie, une autre fraction suit le processus décrit précédemment. De ce fait, on peut dire que la propriété concentrée évolue, soit vers son maintien, voire une plus grande concentration, soit vers l'émiettement et la tahitianisation, du fait du dynamisme des lignées de son titulaire.

Si l'on insiste ici sur l'évolution de la tenure foncière, c'est parce que la terre se trouve être, dans la période coloniale, la pièce maîtresse de la société et de l'économie tahitiennes et que la reproduction sociale est, à cette époque, liée à l'évolution de la propriété :

— dans cette économie coloniale fondée sur la traite des produits primaires, la base de la richesse est la terre génératrice de surplus. Le surplus va à ceux qui ont le plus de terres et ce sont ceux qui perçoivent le surplus le plus considérable qui, d'une part, accèdent par l'école aux plus hautes fonctions dévolues aux Tahitiens, d'autre part, acquièrent le plus de capitaux, c'est-à-dire, à cette époque, de terres ;

— par ailleurs, tout se passe dans l'ensemble de la période considérée comme si, à chaque instant, une frange d'étrangers au pays accédait à la propriété, donc à la richesse essentielle, une autre couche, formée de leurs descendants, se tahitiansait, et une frange de Tahitiens se détachait, par suite de l'amenuisement de son statut, du groupe des possédants dont il faisait partie. Ainsi obtient-on, en dépit des changements notés plus haut, une sorte d'état stable faisant la part des dynamismes perturbateurs et qui explique que, dans l'ensemble, il y a toujours une couche *popa'a*, toujours une bourgeoisie tahitienne et toujours un peuple pauvre et humble.

Ce n'est pas que des phénomènes de transformation ne soient pas à l'œuvre mais ils n'opèrent pas : l'apparition de faits nouveaux est nécessaire pour servir de catalyseurs.

Un premier salariat : les phosphates

Au début du XX^e siècle, l'extraction des phosphates de Makatea se développe et donne naissance à une industrie qui, progressivement, va prendre de l'importance au sein du Territoire. Comme toutes les industries coloniales et du fait, et des nécessités technologiques, et de l'absence de qualification du personnel autochtone, sa hiérarchie reflète la hiérarchie socio-économique de la Colonie. Toutefois et du fait des difficultés de recrutement, au début, de la main-d'œuvre polynésienne, elle va avoir un caractère multi-ethnique, souligné par F. Doumenge dont l'étude résume les données essentielles (1) ; outre ces difficultés et les effets négatifs de conjoncture qui interfèrent ou se complètent, on peut dire que, jusqu'avant la seconde guerre mondiale, la firme

1. DOUMENGE, 1966, p. 451-465.

exploitante joue, au plan de l'économie de l'ensemble de la population, un rôle modeste ; ce n'est que plus tard, après 1950 et jusqu'à la cessation de l'exploitation, que les effets économiques à Tahiti sont davantage manifestes :

— la presque totalité de la main-d'œuvre est originaire de Polynésie française et la masse des salaires distribués représente 12 à 14 % de la masse salariale globale du Territoire ;

— le niveau des salaires distribués (c'est avant les expériences atomiques) est relativement élevé par rapport aux versements des autres employeurs et contribue à la constitution d'une classe moyenne qui va se développer avec l'installation du Centre atomique. Par ailleurs, la firme est en quelque sorte un collège d'apprentissage sur le tas, d'où vont sortir un certain nombre d'ouvriers professionnels et d'agents de maîtrise tahitiens qui, à la fermeture de l'affaire, viendront dans le secteur industriel à Papeete, seront récupérés dans le cadre de l'industrialisation liée aux expérimentations nucléaires ou, encore, iront former le personnel qualifié pour le *Nickel* à Nouméa après avoir tâté de l'extraction du manganèse aux Nouvelles-Hébrides : « société ouvrière polynésienne », dit justement F. Doumenge, avec, pourrait-on ajouter, ce caractère privilégié qui s'attache aux classes ouvrières dans les sociétés coloniales peu machinistes ;

— les phosphates de Makatea représentent aussi une large part des exportations du Territoire (jusqu'à 40 %) et fournissent (impôts, droits à l'exportation) jusqu'à près d'un quart du budget du Territoire.

Dans l'ensemble, on peut dire que l'extraction phosphatière préfigure la salarisation de l'économie qui intervient en force à partir des années 1960 mais que, jusque-là, elle se surimpose, avec effets de diffusion limités, à une économie tahitienne qui demeure essentiellement agricole et fondée, pour une large part, sur l'auto-subsistance à partir des ressources de la terre et de la mer.

Ce sont le coprah et la vanille qui ont fait, jusqu'en 1960, la fortune de la bourgeoisie tahitienne, non les phosphates aux mains des Européens installés sur place ou de l'extérieur, non la nacre aux mains du commerce européen (en ville) ou chinois (sur les atolls de plonge).

DEPUIS LES ANNÉES 1960

Les phénomènes de transformation : ce sont la poussée démographique d'une part, le vieillissement des structures de production d'autre part.

Démographie et production

Depuis le début du siècle (et surtout après la fin de la première guerre mondiale, une fois passée la terrible épidémie de grippe espagnole), l'accroissement démographique est constant et rapide et tend à s'accélérer (cf. courbe). Dans les années 1960, l'accroissement naturel tourne autour de 3 % par an (natalité 4 %, mortalité 1 %). Ainsi l'épidémie de rougeole de 1951, bien qu'importante, est peu marquée par les statistiques. Le Territoire, qui a 84 551 habitants en 1962, doit en avoir 174 000 en 1985 (doublement de la population en 21,04 années) (1). A ce train, il est clair que l'économie marchande, qui repose sur les cultures d'exportation, la nacre et les phosphates pour l'obtention de l'argent nécessaire à l'acquisition des biens manufacturés et la formation du surplus sera insuffisante pour remplir ce rôle, d'autant que la tendance attendue de la production marchande en place au début des années 1960 évolue plutôt vers la stagnation, voire la récession :

— on arrive au moment où, dans les dix années à venir, le vieillissement de la cocoteraie va se faire sentir par une baisse sensible de la production (2) ;

1. Cf. FAGES et alii, 1970 et les études de R. CLAIRIN, notamment l'article paru dans *Population* en 1972.

2. Cf. les études de Cl. GAUDILLOT et ses prévisions concernant la baisse de productivité de la cocoteraie. D'où la politique de régénération entreprise sous son égide, abandonnée par la suite.

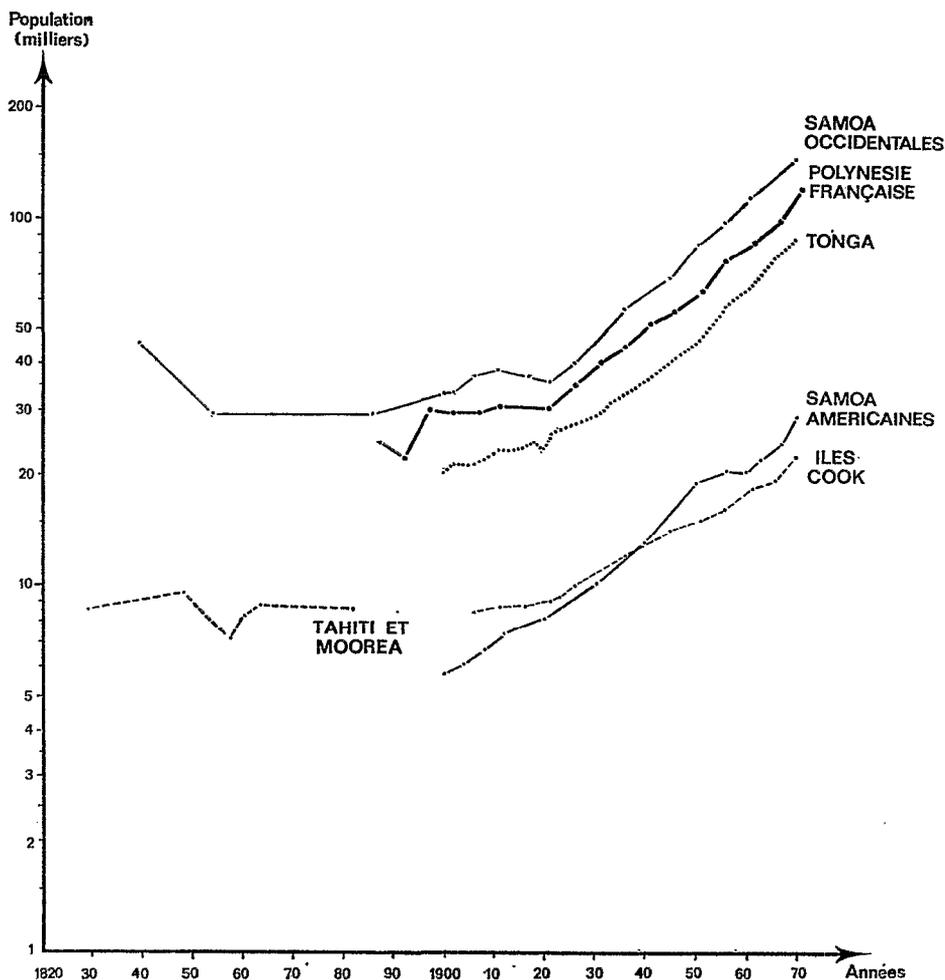


Fig. 3 Évolution de la population de divers territoires et états de polynésie

— il y a crise sur le marché de la vanille, passagère sans doute, mais dans le faisceau des spéculations à la disposition de la majeure partie de la population, la vanille joue dans la formation des revenus comme aubaine aussitôt transformée en équipements plus qu'en tant que base économique stable : ce rôle est dévolu au coprah ;

— les phosphates sont limités à terme : de fait, l'exploitation cessera à l'épuisement du gisement en 1966 ;

— l'économie de la nacre, enfin, qui a donné lieu dans le passé à la surexploitation de certains atolls, stagne ; d'ailleurs, elle alimente un commerce qui échappe, sitôt finie l'extraction, à la masse polynésienne, hormis ce qui est traité par l'artisanat local.

L'apparition de faits nouveaux : le tourisme et surtout le Centre d'expérimentations nucléaires (CEP).

Tournage de films et tourisme

Les progrès des transports aériens dans les années 1950, l'accroissement considérable du niveau de vie dans les pays occidentaux, notamment aux Etats-Unis durant ces mêmes années, le développement des voyages de vacances et l'abaissement des coûts du transport favorisent le développement du tourisme exotique à longue distance et brisent ainsi l'isolement multiséculaire de Tahiti que ne visitaient, jusqu'à présent, depuis le début du XIX^e siècle, que quelques bateaux de mois en mois. La venue concomitante des jets et le démarrage du tourisme créent, d'abord, une demande de travail nouvelle et considérable (construction et travaux publics - aéroports, hôtels) qui absorbe la main-d'œuvre disponible (Jeunes) mais ensuite, aussi, en débauche du secteur agricole lorsque celui-ci connaît une crise localisée aiguë (exemple de la vanille à Moorea après 1960) (1).

Un autre fait localisé dans le temps et dans ses effets, mais qui est important parce qu'il va servir de répétition à l'évolution ultérieure, est le tournage d'un film : *Les Mutinés de la Bounty*, par la Metro Goldwyn Mayer (M.G.M.) sur place, à Tahiti, en 1961. Pendant dix mois, 2 000 salariés sont embauchés, soit un quart de la masse des salariés à l'époque ; cette main-d'œuvre est payée quatre fois le tarif local. On construit pour loger le personnel extérieur venu sur place, pour jouer les grandes scènes (la reconstitution de l'arrivée de Cook dans la baie de Matavai) ; les loyers triplent ; les cultures vivrières apportées au marché diminuent et leurs prix augmentent (une fraction de la main-d'œuvre agricole est employée au tournage, les salaires de la M.G.M. dispensent d'acquiescer les revenus qu'on attend habituellement du marché, donc d'y aller vendre ; moins de produits à vendre et davantage de demande — celle des salariés — se résoud par l'augmentation des prix des produits). Tout ceci préfigure exactement ce qui va se passer, mais à plus grande échelle, avec le CEP dans peu d'années.

Le centre d'expérimentations nucléaires

Le CEP (Centre d'Expérimentations du Pacifique) s'installe en 1964, construit en 1965-66, dépense largement, donc maintient un haut niveau d'emploi polynésien ; cela dure jusqu'en 1968, et après, c'est un régime de croisière qui dure jusqu'en 1974, date à partir de laquelle on parle de compression d'emplois, limitation des activités.

La période de constructions militaires (et aussi civiles : publiques — les équipements de base, routes et ports — ; privées — les logements pour des milliers de personnes, la rénovation immobilière de Papeete grâce à l'essor que connaît le commerce) (2) entraîne la transformation massive de la population en salariés grâce à l'attrait provoqué par l'élévation brutale des salaires ; cette salarisation se fait sentir de moins en moins à mesure que l'on s'éloigne de Papeete ; elle touche essentiellement Tahiti et Moorea dont l'agriculture va périr ; elle détermine au niveau des maisons tahitiennes, outre un large recours à la consommation de nourriture importée, une forte propension à s'équiper (habitat, outillage, équipement domestique, transports

1. Cf. ROBINEAU in FAGES *et alii*, 1970, II, p. 55.

2. *Constructions militaires* : aérodromes, ports sur les sites d'expérimentation aux Tuamotu, casernements, ateliers, laboratoires à Papeete.

Constructions civiles publiques : le port de Papeete ; immeubles administratifs ; palais de l'Assemblée et du gouverneur ; Lycée technique ; nouvel hôpital ; écoles ; voirie ; canalisation des rivières de Papeete.

Constructions privées : de nombreux propriétaires tahitiens, demis, européens ont loti dans l'agglomération de Papeete pour le logement des familles de militaires et aussi civiles (à cause du renforcement des services publics et administratifs, enseignants, médecins, etc...). L'afflux de ménages militaires et civils a entraîné le développement du commerce et, dans l'euphorie engendrée dans ce secteur par l'accroissement brutal des salaires, donc de la demande solvable, celui des marges bénéficiaires et des baux commerciaux. Européens, Demis et Chinois qui possèdent les immeubles commerciaux à Papeete les rénovent, passant de la misérable construction en bois au cube de béton.

individuels) ; cette salarisation, jointe à l'effet de peuplement à haut niveau de vie qu'occasionne la venue en masse d'expatriés pour le compte du CEP et du Commissariat à l'Energie atomique et à la fréquentation des bâtiments de la Marine nationale, stimule et développe le commerce de détail ; celui-ci anticipe, par des marges bénéficiaires considérables et des prix en conséquence, les accroissements de la demande solvable : le commerce augmente ses prix, non parce que les coûts augmentent (prix FOB et fret), mais parce que les commerçants savent que les consommateurs peuvent payer toujours davantage. Ainsi se développe un processus inflationniste qui rompt l'unité du secteur agricole et décroche les archipels éloignés de la croissance du pôle tahitien :

— *Le secteur vivrier tahitien* se trouve réduit par la raréfaction de la main-d'œuvre agricole, les avantages comparatifs des salaires administratifs ou industriels, l'abandon de l'auto-subsistance, le recours à la nourriture importée plus facile à préparer et consommer que la nourriture traditionnelle pour des travailleurs employés à longueur de journée ; mais par ailleurs, la croissance urbaine contribue à accroître une forte demande de production vivrière commercialisée traditionnelle, tandis que les producteurs cherchent à compenser les effets négatifs de revenus que l'inflation leur inflige par l'augmentation des prix des produits locaux. Cela explique à la fois la cherté des produits locaux et le bon marché des produits importés, deux phénomènes qui vont s'accusant au rythme de l'inflation (1).

— *L'agriculture de traite* (coprah, vanille, café dans les îles hautes), dont les prix de vente des produits sont basés sur les cours mondiaux, ne suit pas l'inflation locale, en dépit du soutien des prix pratiqués (pour le coprah) par le Gouvernement. Si à Tahiti, puis à Moorea, le coprah tend à disparaître, il demeure la ressource essentielle des îles trop éloignées du pôle tahitien, d'où le décrochage dans le niveau de vie entre ces îles et Tahiti (cf. infra).

— La croissance très rapide (par la salarisation) entraîne aussi *des distorsions à l'intérieur du pôle* du fait des différences d'accès aux moyens de production (travail salarié, rentes de propriétaire, profit d'artisans). Les fonctionnaires sont payés très largement au-dessus du secteur privé ; le personnel qualifié est bien mieux payé que la main-d'œuvre sans qualification et, surtout, dispose d'un emploi permanent à la différence de la main-d'œuvre sans qualification qui est occasionnelle. Les propriétaires en ville et, pour les endroits les plus favorables dans la zone urbaine, bénéficient de la plus-value des terres qu'occasionnent la construction et la croissance urbaine ; ceux du littoral un peu partout à Tahiti sont avantagés sur ceux qui possèdent dans les fonds de vallée. Enfin, la croissance urbaine se fait avec l'absorption d'immigrés des îles et des archipels attirés par la ville, ses possibilités de travail (d'éducation pour les enfants), et surtout, par contraste, du fait de l'immobilisme économique qui prévaut dans leurs lieux d'origine ainsi que la dégradation des revenus qu'entraîne l'inflation tahitienne. D'où l'apparition de véritables *bidonvilles* qui, bien que discrets et souvent enveloppés de fleurs et noyés dans l'exubérante végétation tahitienne, n'en sont pas moins des *bidonvilles*.

Le système économique construit sur le CEP

On a avancé l'année 1968 comme étant celle de la fin de la période d'expansion du CEP. On peut, à cette date, caractériser le système économique tahitien comme un mode de production salarié dont le moteur est un *flux administratif*, créateur d'une demande solvable principalement assurée en marchandises (nourriture, équipement) et

1. Ainsi s'expliquent à la fois l'accroissement considérable de la production vivrière et maraîchère, sensible au marché de Papeete, l'augmentation des prix des produits locaux qui les empêchent dans le choix des consommateurs d'être compétitifs vis-à-vis des denrées importées, le développement spectaculaire des importations (cf. notre étude du Marché de Papeete). Comme dans le même temps, la conjoncture internationale (bas prix), le dépérissement de l'agriculture et la disparition de l'extraction des phosphates réduisent les exportations à peu de choses, la dépendance commerciale devient fantastique.

autres biens (logement, service) par un grand marché d'importation-distribution en expansion et, accessoirement, par un petit marché de produits agricoles commercialisés tendant en principe à se substituer à leurs équivalents importés. L'autosubsistance, les cultures traditionnelles ne sont pas éliminées mais plutôt reléguées dans les zones où l'influence du pôle économique tahitien se fait moins sentir :

— dans les couches les plus humbles de la population, là où le salariat n'est qu'épisodique ; par exemple, à Papeete chez les insulaires ;

— dans les régions extérieures les plus isolées du noyau tahitien.

Ce flux administratif se décompose en *salaires* (de fonctionnaires, d'agents divers et de travailleurs du Gouvernement, de la Marine, de l'Armée, du CEP, du CEA (1) et de leurs offices et filiales), en *rentes et loyers* payés par ces organismes pour s'implanter et loger leur personnel, et en *achats* de biens et de services (fournitures, transports, matériaux, carburants, entreprises) aux commerçants et industriels (locaux ou métropolitains installés sur place) suscitant des profits et lorsqu'il s'agit d'entreprises des *salaires* et éventuellement des *rentes* de location pour le logement des salariés.

A ce flux administratif qui, directement ou par entreprises interposées, irrigue les salariés tahitiens s'ajoutent des flux secondaires qui, localement, peuvent être importants : le *tourisme* qui, par exemple, à Moorea ou à Bora-Bora (2) nourrit en salaires plusieurs districts et induit des services qui sont facteurs d'urbanisation (3) ; à partir de 1969, les migrations de travail à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en liaison avec l'expansion du nickel (4) ; à partir de 1974 et du fait de l'augmentation des cours des produits primaires, le *coprah* dont le ramassage renaît ou s'intensifie à Moorea, aux îles Sous-le-Vent et aux Tuamotu.

Une économie administrative

Après 1968 et jusqu'en 1974, époque où l'on parle sérieusement du retrait du CEP, l'évolution socio-économique de Tahiti se poursuit mais sans remise en cause de l'économie artificielle (5) qui y prévaut. Seulement, les effets nés de l'installation du CEP sont remplacés, relayés par des flux qui naissent ou croissent et contribuent ainsi à amortir le ralentissement qu'a engendré le CEP en passant à son régime de croisière.

— *Le développement du tourisme* engendre une phase de constructions dans l'hôtellerie, entraîne l'étoffement des services d'agences, de transport des touristes (vois aériens, cars touristiques, taxis), crée des emplois. Ce tableau n'est pas sans ombres :

a) il y a emplois, mais aussi, comme vont en témoigner les conflits sociaux de 1974, *exploitation* de main-d'œuvre (6) ;

b) constructions d'hôtels à bungalows dans les îles extérieures, de grandes unités à Papeete, mais aussi, fermeture ou entrée en léthargie de beaucoup d'hôtels de la génération précédente, celle du début des années 1960 ;

1. Commissariat à l'Energie atomique.

2. Enquête 1968-1971 à Moorea et 1974 à Bora-Bora. Cf. ROBINEAU in FAGES et alii, II, p. 63-66 ; communication *L'Economie tahitienne et le tourisme* au Séminaire sur le Tourisme organisé en mai 1974 par le East-West Center d'Honolulu, Hawaii ; dossier *Bora-Bora* à paraître en co-auteur avec J. GARANGER dans la collection des *Dossiers tahitiens* publiée par la Société des Océanistes, Paris.

3. Cf. ROBINEAU, 1975.

4. Les migrants tahitiens en Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet d'enquêtes de J. FAGES, géographe ORSTOM à Papeete en 1971 et en 1974. Les retours de revenus à Tahiti semblent très faibles. Cf. FAGES, 1972 et 1975.

5. L'installation du C.E.P. a en quelque sorte interrompu le cours de l'économie naturelle de la Polynésie Française. Cf. *Etude sur les comptes économiques de la Polynésie française 1960-1969*, 1970 p. 14.

6. Dès les années 1970, des conflits sociaux ont éclaté, en particulier dans l'hôtellerie, à propos des salaires et de la durée du travail. Ils ont abouti à une condamnation des entreprises hôtelières attaquées par les syndicats en Conseil d'Arbitrage, début 1975.

c) Tahiti n'est pas très bien placé, touristiquement parlant, par rapport à d'autres pays du Pacifique : main-d'œuvre chère, prix élevés, change peu favorable aux touristes, obstacle qu'oppose le Français à une clientèle anglo-saxonne, absence quasi complète d'équipements et d'organisations pour le loisir des touristes ;

d) du fait de l'extrême dépendance commerciale de Tahiti, de l'absence de propriétaires et de cadres tahitiens dans l'hôtellerie, les agences de voyage, les services de transport, Tahiti perçoit essentiellement les plus bas salaires correspondant à la main-d'œuvre la moins qualifiée et cette situation ne saurait qu'empirer, du fait qu'en économie de profits, les équipements des hôtels et les services touristiques tendent vers une sophistication toujours plus poussée (1).

— *l'accroissement du flux administratif civil* se poursuit grâce à la politique des grands travaux (2) et l'exécution d'une politique de hauts salaires et d'avantages sociaux (3) ;

— *enfin, un dernier flux est constitué par les migrations de travail sur Nouméa* dont on a déjà parlé.

Mais à partir des années 1970, les effets heureux de ces mesures sont contrecarrés par l'augmentation des prix qui est due aux pressions extérieures (accroissement des prix mondiaux, répercussion du coût croissant de la main-d'œuvre sur le prix des services internes, à partir de 1974 prix des transports maritimes liés à la hausse du prix du pétrole) ; de conséquence de *l'accroissement de la demande solvable, l'augmentation des prix en devient la cause* : Tahiti est ainsi atteint par le phénomène de la *spirale des prix et des salaires*, mais avec une certaine inexpérience ou inconscience en la matière : les consommateurs n'ont pas été habitués à calculer au plus près ; ni la tradition polynésienne de largesses, ni le désordre des prix dans le passé, ni l'expansion récente née du CEP où les prix couraient après les salaires ne les y incitent. Quant aux commerçants, ils ont toujours eu l'habitude de la plus grande liberté des prix ; les conditions et les canaux complexes de l'importation incitent à une certaine anarchie dans ce domaine ; enfin, la période récente les a incités à calculer de larges marges commerciales que les difficultés prévisibles, nées de la nouvelle inflation, ne vont certes pas réduire. Ce faisant, l'augmentation des prix qui se dessine et s'accélère dans les années 1970 a pour effet, lorsque lui correspond une augmentation des revenus (salaires), de rouvrir la spirale salaires-prix (grevant les coûts de production et de distribution), et, lorsque cela n'est pas, de placer les consommateurs les plus démunis dans une situation très difficile dont ils ne peuvent se sortir que lorsqu'ils vivent au *district* (4) en recourant à l'auto-subsistance (5).

Un surplus de masse

Ceci dit, la seconde moitié des années 1960 (1965-1970) a constitué pour, sinon l'ensemble de la population, du moins la fraction des salariés permanents et les titulaires (à Tahiti surtout) de rentes de terre ou d'immeubles, une période de croissance qui s'est traduite par un équipement domestique considérable (maisons, voitures,

1. Cf. ROBINEAU, 1974, *L'économie tahitienne et le tourisme*, op. cit.

2. Voirie (Front de mer, routes et autoroutes de dégagement à l'Est et à l'Ouest de Papeete), extension du port, nouveaux immeubles administratifs, diverses cités d'habitations collectives. Après 1975, on peut entrevoir l'achèvement de la Route des Collines et la construction du barrage hydroélectrique de la Papepoo.

3. L'étatisation du personnel administratif territorial a aligné les salaires de ce personnel sur celui des agents expatriés de l'Etat. Par la suite, une convention collective des services publics a permis une hausse considérable des salaires dans les services publics, salaires qui sont indexés sur l'indice du coût de la vie. En outre, un régime de sécurité sociale, comprenant actuellement des prestations familiales, une couverture des accidents du travail des prestations de retraite et une assurance-maladie est progressivement mis en place.

4. *au district* : à la campagne, par opposition à la ville ; c'est un peu l'équivalent français en province. Pour les îles et les archipels extérieurs à Tahiti, l'expression correspondante est : *dans les îles* (sous-entendu : hors de Papeete et de Tahiti).

5. D'où à partir de 1971 et, de plus en plus, ces dernières années, la remise en culture de taro dières, la plantation de champs de manioc, de bananeraies, cela à Tahiti même, jus-qu'au bord de la route de ceinture (route littorale faisant le tour de Tahiti-nui).

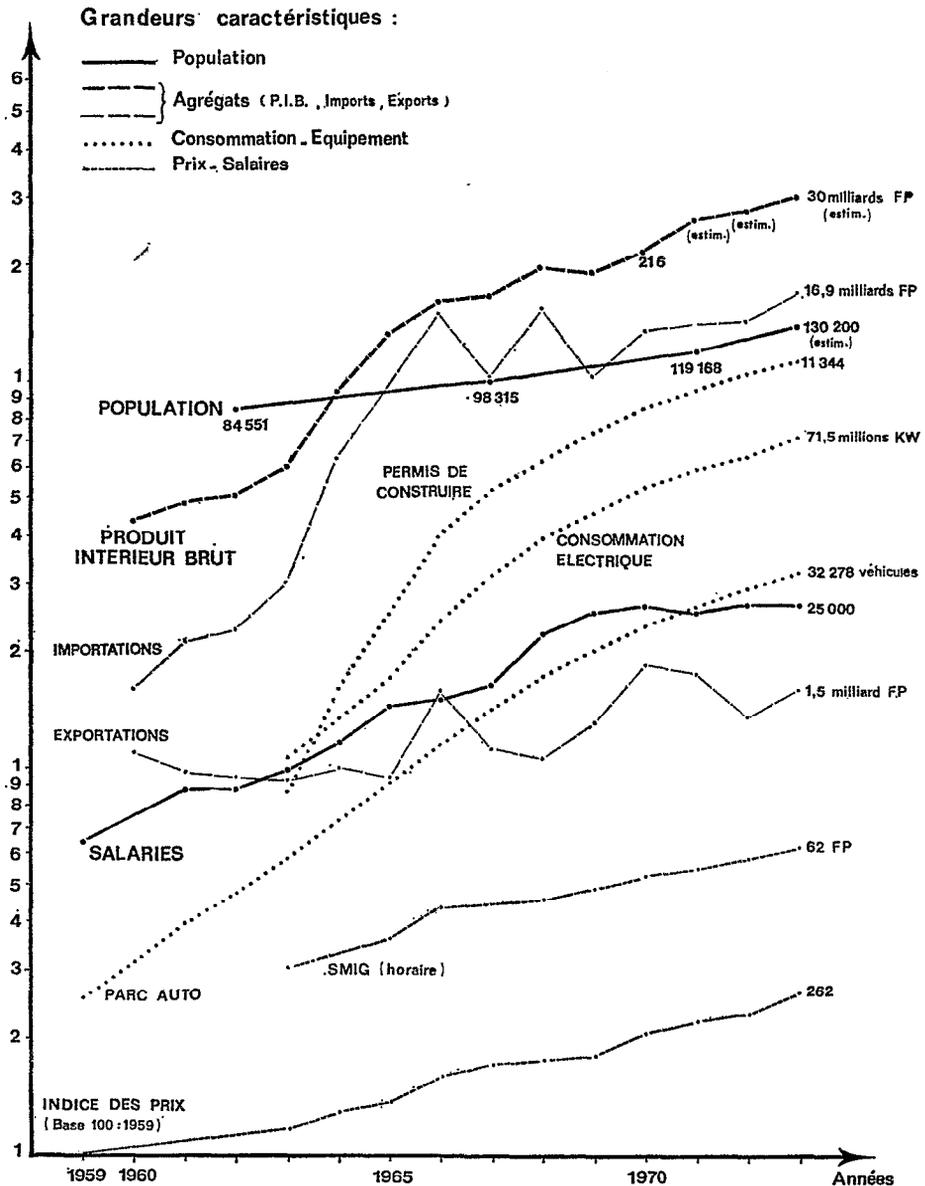


Fig. 4

boats (1), réfrigérateurs, radio, etc.), d'ailleurs accéléré par un large recours au crédit rendu possible du fait de la solvabilité des emprunteurs (2). Parallèlement, cette période de croissance a correspondu, de la part des pouvoirs publics, à une politique d'investissements sociaux en particulier en matière d'éducation et de santé.

1. *boat* : de *speed-boat*. *Boat* est employé à Tahiti pour désigner une embarcation différente de la pirogue (une coque de plastique, le plus souvent à présent), pourvue d'un moteur hors-bord. Dans le langage courant, les gens utilisent aussi le mot tahitien *poti'i*.

2. De très larges facilités de crédit ont ajouté de nouveaux moyens aux revenus perçus d'où, à présent, bien des consommateurs ont non seulement à supporter les effets de l'augmentation vertigineuse du coût de la vie mais encore, les charges résultant de leur endettement.

Reprenons l'article précité avec l'exemple du village de Maatea à Moorea et de son évolution économique entre 1960 et 1967. Entre ces deux dates, le nombre des salariés est passé de 13 à 69 tandis que celui des cultivateurs-pêcheurs diminue de 77 à 46. Avec une population d'environ 400 habitants distribués dans une soixantaine de maisonnées en 1967, le village était largement conditionné par le salariat (70 %) ; notre étude de budgets familiaux, qui porte sur plus d'un tiers des maisonnées, fait apparaître un revenu mensuel moyen de 29 206 FP (écarts maxima — 19446 et + 18327) et une consommation mensuelle moyenne de 5 717 FP (écarts — 1105 et + 2231), portant sur les besoins quotidiens en nourritures, boissons, etc. La différence consiste en consommation de biens durables (vêtements 12 %), de services (transport 13 %), d'équipement individuel et domestique (scooter, transistor, fer à repasser, cuisinière, voiture...) et en construction de maisons. Les inventaires de maisonnées sont éloquentes :

Sur 36 maisonnées, si l'on trouve seulement un poste de télévision et trois groupes électrogènes (plus celui de la boutique chinoise qui dessert deux autres maisonnées), on en compte 12 qui ont, au moins, un des appareils suivants : magnétophone (9 maisonnées), appareil photo (7), tourne-disques (5) ; 33 ont un transistor. Cinq maisonnées seulement sont dépourvues de tout véhicule : on compte 21 scooters et vélosolèx, 11 véhicules à quatre roues (jeeps, trucks, camionnettes) et 12 moteurs « hors-bord » montés sur pirogues. 14 maisonnées ont des machines à coudre, 12 des réfrigérateurs, 10 des cuisinières à pétrole et butane (1).

La construction des maisons à Maatea est aussi un phénomène éloquent :

Sur 45 maisons (tout le noyau central du village), 32 sont construites sur dalle bétonnée, 17 sont en planches peintes de bois importé, 5 sont en matériau dur, 33 ont une toiture de tôle ondulée. Les autres maisons sont de plus humble facture, en bois non peint, en fibre de bois (« pinex ») ou en bambou tressé avec un toit en palmes de cocotier tressées.

Parmi ces 45 maisons, 3 datent d'avant 1957 et 16 autres datent d'avant 1963. Postérieurement, 26 autres ont été construites et 6 des précédentes ont fait l'objet d'une réfection (toiture notamment).

Maatea a été le lieu d'un équipement massif et rapide : en dix ans, tout l'habitat est pratiquement renouvelé, la mécanisation atteint presque toute la population susceptible d'en bénéficier. Cet équipement, qui répond à diverses motivations (le goût du modernisme, le côtoiement des étrangers, l'attrait du nouveau, le souci de ne pas « faire honte » (*mea ha'ama* : cela fait honte), résulte de l'emploi de disponibilités monétaires jusque-là inconnues (une *aubaine* au sens que donne J. Poirier dans son concept d'économie d'aubaine) (2) ; en outre, il se juxtapose à une consommation quotidienne relativement fruste et qui, pour faire davantage appel aux produits importés, n'est pas plus abondante que par le passé lorsqu'elle était basée sur l'auto-subsistance : le salariat a ainsi permis à la population du village de bénéficier d'un *surplus above subsistence* transformé en équipement.

Essayons d'examiner l'extension et les limites de ce surplus au niveau du Territoire : l'enquête de budgets familiaux, réalisée en 1967-1968 par la SEDES (3) pour le Ministère des Territoires d'Outre-Mer, nous le permet (4). Cette enquête qui, à l'échelle du Territoire, est la première du genre, donc, et malheureusement, non susceptible de comparaisons dans le temps, fait apparaître :

1. *Truck* : véhicule lourd (camionnette ou camion) recarrossé en bois, selon une facture particulièrement reconnaissable, par les menuisiers locaux.

2. POIRIER, 1968, p. 1584.

3. *Société d'Etudes pour le Développement économique et social*.

4. *Les Budgets familiaux en Polynésie française 1967-1968*.

1. la disposition par la population d'un revenu monétaire moyen relativement considérable pour l'époque ;
2. un écart de revenus considérable entre la population d'origine européenne et celle d'origine tahitienne ;
3. d'importantes distorsions entre Papeete et Tahiti d'une part, les îles et archipels extérieurs les plus éloignés d'autre part.

Le revenu moyen monétaire annuel par tête est à l'époque de 55 665 FP. Il est de 82 632 F pour la zone urbaine et de 35 113 F pour la zone rurale : au sein de celle-ci, le revenu calculé pour Tahiti et Moorea se situe entre 55 000 et 60 000 F, 49 000 F pour les îles Sous-le-Vent, 36 000 F pour les atolls des Tuamotu et quelque 22 à 23 000 F pour les Marquises et les îles Australes. Eu égard à l'ethnie du chef de ménage, les différences de revenus sont aussi considérables (les Européens expatriés avaient fait l'objet d'une enquête séparée dont les résultats n'ont pas été publiés dans le rapport précité) :

Ethnie	Zone urbaine (F/tête/an)	Zone rurale (F/tête/an)
— Polynésiens	59 676	31 033
— Chinois	108 612	34 715
— Demis	120 396	71 666
— Européens fixés	160 356	162 097

Il convient donc de nuancer les enseignements que l'on peut tirer du diagramme présentant quelques grandeurs caractéristiques de l'évolution économique récente du Territoire. Cependant, il ne fait pas de doute que la population tahitienne de l'agglomération de Papeete, de Tahiti, de Moorea a bénéficié d'un certain surplus, ainsi qu'on l'a démontré à propos de Maatea ; ailleurs, c'est beaucoup moins probable, ne serait-ce que du fait de la rareté ou de l'intermittence du salariat et que les ressources traditionnelles (cultures d'exportation) se sont trouvées dévaluées par suite de la montée des prix.

Par opposition au système traditionnel (de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle), on peut regarder le surplus qui s'est formé durant la période considérée comme un *surplus de masse* liée à la salarisation, celui qui se formait traditionnellement constituant, plutôt, un *surplus de classe* dépendant de la rente marchande du sol et de sa valorisation par les cultures de rapport pour l'exportation.

Par opposition aussi au système ancien (d'avant l'arrivée des premiers Européens), il s'agit d'un *surplus de conjoncture*, lié à un phénomène passager, la venue du CEP, le surplus traditionnel comme le surplus ancien étant liés à la structure de la société.

SURPLUS, REPRODUCTION ET CHANGEMENT

Cet exemple tahitien illustre un certain nombre de concepts et de distinctions se rapportant à l'évolution générale des sociétés :

— dans l'ancien Tahiti, nous avons affaire à une société de rapports personnels où l'argent ne joue aucun rôle ; il y a surplus parce qu'il y a stratification de la société et, réciproquement, la stratification est possible parce qu'il y a surplus, les institutions permettant sa formation puis sa captation. C'est un système fermé, peut-être par construction volontaire si l'on admet que les *hui ari'i*, la strate supérieure, sont venus se superposer historiquement à la population existante et la subjuguier. Le surplus est simplement une pièce du système, voire la traduction physique de cette mécanique sociale fondée sur la stratification et organisée pour se reproduire. Il ne faut certes pas négliger les facteurs dynamiques, les modifications endogènes, l'apparition des *arioi*,

le oulte d'Oro, mais nous savons finalement si peu sur ces phénomènes que nous ne pouvons voir si (et éventuellement en quoi) ils ont modifié un système premier. Le surplus est en quelque sorte une pièce économique, sans plus, de la reproduction sociale.

— *Le système traditionnel* est fondé, même si l'auto-subsistance demeure importante (voire prépondérante à la périphérie : îles et archipels éloignés de Papeete), sur la prééminence des rapports marchands. Ce sont ces rapports qui définissent la nouvelle stratification sociale. Le XIX^e siècle constitue une période de transition durant laquelle s'élaborent de nouvelles structures, économiques et sociales. L'économie tahitienne devient progressivement coloniale du fait que l'auto-subsistance se rétracte, qu'un marché tahitien des produits manufacturés apparaît (vêtements, matériaux, outillage) et, qu'en contrepartie, des productions de rapport (coprah, nacre, puis vanille, café), correspondant aux besoins des grandes sociétés industrielles d'Europe, d'Amérique du Nord puis d'Australasie, se développent pour les payer. De signe physique de la présence sociale religieuse ou politique, la terre devient facteur de production marchande et, du fait de la simplicité des techniques, facteur essentiel dont la possession commande les profits et, de là, la prépondérance économique et sociale. Le surplus sur le coprah est le moyen, pour une bourgeoisie terrienne dynamique, surtout demie, de former, à la génération suivante, le noyau d'une ou plusieurs classes de fonctionnaires et de professions libérales, capables d'acquiescer des responsabilités politiques quand la métropole en octroiera l'attribution. Le surplus est ainsi un *moteur*, un *produit de la structure* dans une société qui tend de plus en plus à être réglée par les rapports marchands (même si dans les comportements économiques « modernes », l'héritage culturel continue de jouer un grand rôle). Le *surplus « marchand »* agit en sens contraire de la reproduction sociale, il est le moteur du dynamisme qui permet à l'économie et à la société tahitienne d'être autre chose que la république de communautés patriarcales que la conjugaison de l'écroulement de l'ancienne structure et le modèle biblique des missionnaires laissaient présager : dans les communautés tahitiennes, il y aura des dominants qui iront de l'avant.

La première moitié du XX^e siècle constitue la période de stabilisation du nouveau système. On a montré à propos de la terre (et, par conséquent, dans une économie et une société essentiellement fondées sur la terre), comment un double processus de digestion des arrivants européens en Demis et des Demis en Polynésiens permettait, malgré différentes vagues d'arrivées (à la fin du XIX^e siècle, après chacune des deux guerres mondiales), de préserver la stratification existante, et par suite, la reproduction des rapports entre classes.

— *Le CEP est alors le phénomène perturbateur* qui, sans modifier fondamentalement la stratification existante (il l'accuse plutôt, car tous les flux de surplus ne sont pas, tant s'en faut, de la même grosseur pour chacun), bouleverse les données économiques et surtout crée des comportements nouveaux liés à la monétarisation de l'économie domestique (phénomène de classe moyenne). Il préfigure en quelque sorte une évolution anticipée de l'économie tahitienne (1). Le surplus de masse lié au CEP et à ses effets multiplicateurs est donc un phénomène passager qui tend à modifier les rapports de classe, parce qu'il transforme les comportements des masses. Par rapport au système traditionnel, le *surplus de masse* ainsi dégagé a une signification différente : il n'est pas le moteur que, par des comportements dynamiques, un groupe utilise pour son développement, il est un agent de transformation des comportements économiques de masse.

Ceci étant, on aperçoit les qualités opératoires du phénomène de surplus : il est moteur ou agent de transformation lorsque l'environnement économique ou social se prête à la croissance (groupe dynamique commun dans le cas de la bourgeoisie terrienne du XIX^e siècle, implantation d'un pôle économique tel celui représenté par le CEP) ; il est agent de consolidation ou de conservation si aucun autre phénomène

1. *Etude sur les comptes économiques, op. cit.*, p. 14.

n'intervient pour susciter la croissance (exemple de l'ancienne économie tahitienne ; de la nouvelle société tahitienne stabilisée, « traditionnelle » de la première moitié du XX^e siècle). Dans ces deux cas, le surplus est agent de reproduction sociale ; dans les deux précédents, il est agent du changement.

Reprenons, à présent, le thème de la reproduction sociale. Par la chaîne surplus-tribut-redistribution, le système tahitien ancien paraît organisé en vue de la reproduction de la société. Nous disons *paraît*, car nous ne connaissons pas suffisamment les dynamismes internes qui prévalurent, dans les temps pré-européens, au sein de l'ancienne société tahitienne et, de ce fait, nous devons nous contenter d'une vue structurale de cette société à un moment donné de son histoire, vers la fin du XVIII^e siècle.

Dans le système traditionnel qui arrive à maturité, nous l'avons vu à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e, la société tahitienne, société coloniale, présente une certaine stabilité. Malgré les arrivées de colons et autres, du fait des appropriations de terre qu'ils opèrent mais aussi de la digestion de ces appropriations par le processus de tahitianisation évoqué, en dépit de la renaissance démographique — brutale — qui se dessine au début de notre siècle, il y a une certaine permanence de la stratification sociale et des rapports entre strates : une fois qu'elle s'est hissée à son propre rang, intermédiaire entre la masse polynésienne et le milieu *popa'a*, la bourgeoisie terrienne tahitienne et demie demeure en place le temps de deux générations. Il faut attendre les années 1960 pour que les conditions économiques remettent en cause cette bourgeoisie (1).

Dans l'évolution tahitienne — que nous arrêtons, pour disposer d'un peu de recul, à l'année 1970, la première moitié du XIX^e siècle, d'un côté, les années 1960, de l'autre, sont des périodes de changement :

— au XIX^e, le surplus ancien se transforme en surplus marchand, une bourgeoisie terrienne se constitue ;

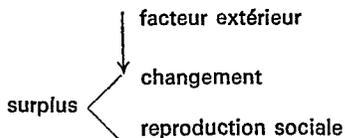
— dans les années 1960, le surplus marchand traditionnel s'éteint au vent de l'explosion créée par le CEP, de l'effondrement des cultures d'exportation et de l'inflation ; un surplus de masse, suscité par l'extension du salariat, atteint une grande partie de la population et constitue les bases d'une large classe moyenne.

Ainsi l'on passe, à l'un et l'autre moment, d'une phase de reproduction sociale à une phase de changement par une transformation du surplus sous l'action d'un facteur externe :

— l'insertion dans les rapports marchands mondiaux par la découverte, l'évangélisation et la colonisation ;

— l'insertion dans une forme (atténuée) de société de consommation par le salariat résultant de l'impact d'une base atomique.

La liaison entre les phénomènes de surplus, reproduction sociale, changement peut être ainsi représentée :



Sur un plan plus local, limité au cas de Tahiti, l'évolution décrite, en particulier la période transitoire entre l'arrivée des Européens et les années de bouleversement récent, suggère, après une première phase d'intense transformation (changement), une

1. Pour une illustration de cette couche sociale, cf RINGON, 1970. G. RINGON a effectué une étude sociale du village d' Afareaitu dans le district du même nom en 1967-1968 et est le premier à avoir utilisé le terme de bourgeoisie terrienne pour décrire le phénomène social rural tahitien.

seconde de stabilisation (reproduction) qui évoque, avec une structure différente, la période ancienne que nous connaissons (fin du XVIII^e siècle). On aurait ainsi le schéma suivant :

Système

— Fin XVIII ^e	ancien	:	reproduction
— XIX ^e , 1 ^{re} moitié XX ^e	traditionnel	:	changement reproduction
— Depuis 1960 ..	actuel	:	changement

Un système socio-économique, alors ouvert en début de période, aurait tendu à la fin, par sa propre dynamique, à se reproduire, en dépit de ses contradictions internes (la crise technologique de la fin du XVIII^e siècle, le déclin des structures traditionnelles de production à l'orée des années 1960), jusqu'à intervention d'un facteur externe, le bouleversant et le transformant en un autre système.

REFERENCES

- ADAMS Henry, 1964. — *Mémoires d'Arii Taimai*, Paris, Société des Océanistes, publication n° 12.
- ANONYME, 1970, *Etudes sur les Comptes économiques de la Polynésie française, 1960-1969*, Paris, INSEE.
- CLAIRIN Rémy, 1972, La population de la Polynésie française, *Population*, Paris, Revue bimensuelle de l'Institut National d'Etudes Démographiques, n° 4-5, juillet-octobre, p. 703-727.
- DAVIES John, 1961, *The History of the Tahitian Mission 1799-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, The Hakluyt Society.
- DOUMENGE François, 1966, *L'homme dans le Pacifique Sud. Etude géographique*, Paris Publication de la Société des Océanistes, n° 19, XVIII + 636 p., cartes, graphiques, photos, index, sélection bibliographique, une carte hors-texte.
- FAGES Jean, 1972, La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie, *Cahiers ORSTOM Sciences humaines*, Paris, volume 9, n° 1, p. 75-86.
- 1975, *La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie en 1974*, Papeete, ORSTOM, inédit
- FAGES J., RAVAUULT F., RINGON G., ROBINEAU Cl., 1970, *Tahiti et Moorea. Etudes sur la société, l'économie et l'utilisation de l'espace*. Préface par Gilles SAUTTER ; Paris, ORSTOM, Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 4, 183 p., figures, cartes, tables, bibliographie.
- FIRTH Raymond, 1936, *We, the Tikopia*, London, Georges Allen and Unwin.
- GARANGER José, ROBINEAU Claude (sous presse), *Bora-Bora*, Paris, Société des Océanistes. Dossiers tahitiens.
- GAUDILLOT Claude, 1960, *Programme de développement agricole de la Polynésie française*. Rapport technique, Paris, B.D.P.A., Mission d'inspection dans l'Océan Pacifique, 92 p. + notes, multigraphié, tableaux.
- GERARD Bertrand, 1974, *Contribution à l'étude des structures lithiques à caractère religieux 1974*, Origine traditionnelle et rôle social des marae aux Iles de la Société, Papeete, ORSTOM, multigraphié.
- 1974, Origine traditionnelle et rôle social des marae aux Iles de la Société, *Cahiers ORSTOM. Sciences humaines*, n° 3-4,, p. 211-226.
- GUNSON Niel, WHITE R.G., 1962, An account of the Mamaia or visionary heresy of Tahiti 1826-1841, *Journal of the Polynesian Society*, 71, p. 209-253. Publié en français en 1963 sous le titre : Histoire de la Mamaia ou hérésie visionnaire de Tahiti 1826-1841, *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, Papeete, n° 143-144, tome XII, (n° 6-7), juin-septembre, p. 233-294.
- HANDY E.S. Craighill, 1930, *History and Culture in the Society Islands*, Honolulu (Hawaii), Bernice P. Bishop Museum, Bulletin 79. Publié à nouveau en 1971, à New York par Kraus Reprint Co.

- HANSON F. Allan, 1973, Political Change in Tahiti and Samoa : an Exercise in experimental anthropology, *Ethnology*, Pittsburgh, volume XII, n° 1, p. 1-13. Traduit de l'anglais par B. JAUNEZ et publié en 1974 sous le titre : L'évolution politique à Tahiti et aux Samoa. Un exercice d'anthropologie expérimentale in *Bulletin de la Société des Etudes océaniques*, Papeete, tome XVI, n° 1, 186, p. 363-376.
- HENRY Teuira, 1928, *Ancient Tahiti*, Honolulu (Hawaii), Bernice P. Bishop Museum, Bulletin 43. Publié à nouveau en 1971 à New York par Krauss Reprint Co. Traduit en français et publié en 1962 à Paris par la Société des Océanistes, publication n° 1.
- Mac ARTHUR Norma, 1968, *Island Populations of the Pacific*, Canberra, Australian National University Press.
- MARAU TAAROA, 1971, *Mémoires de Marau Taaroa*, Paris, Société des Océanistes, publication n° 27.
- MAUDE H.E., 1959, The Tahitian Pork trade 1800-1830, *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, tome XV, n° 15, p. 55-95. Publié à nouveau en anglais in MAUDE H.E., 1968, *Of Islands and Men : Studies in the Pacific History*, Melbourne, Oxford University Press, p. 173-232.
- MORRISON James, 1966, *Journal de James Morrison*, Papeete, Société des Etudes océaniques.
- NEWBURY Colin, 1967, Aspects of cultural change in French Polynesia ; The decline of the Ari'i, *The Journal of the Polynesian Society*, volume 76, n° 1, March, p. 7-26, références.
- OLIVER Douglas, 1974, *Ancient Tahitian Society* Honolulu, The University Press of Hawaii, 3 vol.
- OTTINO Paul, 1972, *Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*, Paris, Cujas.
- PANOFF Michel, 1966, Un demi-siècle de contorsions juridiques en Polynésie française, *The Journal of Pacific History*, Oxford, Oxford University Press, vol. 1, p. 115-128.
- POIRIER Jean, 1968, Problèmes d'Ethnologie économique in *Ethnologie générale*, volume publié sous la direction de Jean POIRIER, Paris, N.R.F., Encyclopédie de la Pléiade.
- RAVAULT François, 1972, L'origine de la propriété foncière des îles de la Société (Polynésie française) : essai d'interprétation géographique, *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, Paris, ORSTOM, vol. IX, n° 1, p. 21-24.
- RINGON Gérard, 1970, Mutations et changements sociaux dans un village de la Polynésie française : Afareaitu, Moorea, *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, tome XXVI, n° 28, p. 177-234.
- ROBINEAU Claude, 1963, Approche socio-économique d'Anjouan, *Cahiers de l'I.S.E.A. Série Humanités : Economie, Ethnologie, Sociologie*, n° 139, Série V (n° 6), juillet, p. 63-106.
- 1966, *Société et Economie d'Anjouan (Archipel des Comores)*, Paris, Mémoires de l'ORSTOM, n° 21.
- 1967, Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960), *Cahiers d'Etudes africaines*, Paris, Mouton, volume VII, n° 26, p. 300-344.
- 1970, Surplus ou dynamique de groupe. Un exemple polynésien, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Paris, P.U.F., volume 49, p. 111-132.
- 1971, *Evolution économique et sociale en Afrique centrale. L'exemple de Souanké (République populaire du Congo)*, Paris, Mémoires de l'ORSTOM, n° 45.
- 1974, *L'économie tahitienne et le tourisme*. Communication présentée au Séminaire sur le Tourisme du East-West Center Université d'Hawaii, Honolulu, Mai 1974, Papeete, ORSTOM, 19 p. multigraph., figures, références. Editée en anglais in B.R. FINNEY et K.A. WATSON (Ed.), *A new kind of sugar. Tourism in the Pacific*, East - West Center, Honolulu, p. 61-75.
- 1974, A propos du marché de Papeete *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, Papeete, tome XV, n° 11 et 12, n° 184, 185, p. 346-356.
- 1974, L'urbanisation en tant que processus de changement rural. Le cas de la Polynésie française : Papeete et Moorea 1960-1970, *Cahiers ORSTOM Sciences humaines*, vol. XI, n° 3-4, Paris, p. 287-296.
- 1975, *Papeete, premier marché de Tahiti. Etude socio-économique*, ORSTOM, Travaux et documents, n° 44, 134 p.
- RODRIGUEZ Maximo, 1930, *Journal de Maximo Rodriguez*, Papeete, Imprimerie du Gouvernement.

- SAHLINS Marshall D., 1958, *Social stratification in Polynesia*, Seattle, University of Washington Press .
- 1968, *Tribesmen*, Englewoods Cliffs (New-Jersey), Prentice-Hall Inc.
- SALMON Ernest, 1964, *Alexandre Salmon et sa femme Ariitaimai*, Paris, Société des Océanistes, publication n° 11.
- SALMON Tati, 1951, L'histoire de Bora-Bora et la généalogie de notre famille du marae Vaiotaha, *Bulletin de la Société des Etudes océaniques*, Papeete, n° 97.
- SEDES, *Les Budgets familiaux en Polynésie française 1967-1968*, Paris, Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, 2 volumes, multigraphiés.
- TERII-VAHINE-TE-TAUO-O-TE-RAI, 1970, Marama, famille puissante et très ancienne des Mers du Sud, *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, Papeete, tome XIV n°s 11 et 12, n° 172-173, septembre-décembre, p. 397-400.
- VINCENDON-DUMOULIN, DESGRAZ C., 1844, *Iles Taïti. Esquisse historique et géographique...*, Paris, Arthus Bertrand éditeur